
Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>
ISSN 0180-5398-CP 0909S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER
– Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL – Périodicité : mensuelle

Edito

Nous pouvons encore faire reculer le gouvernement

Après le référendum

Le gouvernement et les forces libérales en France et en Europe ont pris un sérieux coup avec la très nette victoire du NON lors du référendum du 29 mai 2005 sur le traité constitutionnel européen. Pourtant, cela ne les empêche pas de persister dans leur politique antisociale dans tous les domaines. Ainsi, Villepin continue à s'attaquer au Code du travail, en particulier en portant à deux ans la période d'essai lors d'une embauche en CDI.

Dans la Recherche, le gouvernement Villepin persiste dans une structuration libérale de la recherche avec des agences et des fondations diverses et variées, Agence Nationale de la Recherche (ANR), Agence de l'Innovation Industrielle, qui tirent les laboratoires des Universités et des EPST vers des projets finalisés, voire très appliqués, sans donner des moyens conséquents à la recherche fondamentale « libre ». Les projets blancs de l'ANR ne permettront de développer que quelques créneaux prioritaires, car les besoins sont tels que peu d'équipes pourront en profiter. Les Universités et les EPST n'auront pas vraiment les moyens de fonctionnement et d'investissement dont ils ont besoin. Ils auront des postes en 2006 (2000 pour les Universités, 1000 pour les EPST) mais pas les moyens de faire travailler leurs personnels !

Une dégradation à venir du travail de recherche

Si rien ne bouge dans les prochains mois, le temps passé par les chercheurs à trouver des crédits pour faire travailler les doctorants et les post-doctorants qu'ils financent(ront), sera considérablement amplifié. Une partie croissante des ITA sera transférée vers les plateaux techniques qui fourniront des prestations payantes aux équipes (c'est déjà le cas dans plus d'un IFR). Finalement, l'excellence sera limitée au chercheur qui trou-

vera beaucoup d'argent, car faisant travailler davantage de « petites mains », il aura donc plus de chances de mener son programme à bien. Ce système pousse à une exploitation maximum des personnels et à plus de recours aux précaires. Dans ces conditions l'exploration de champs complètement nouveaux sera plus ardue.

Pour contrer la précarité : la mobilisation des personnels !

Cette politique favorise la précarité, les contrats des Agences sont assis sur le financement de post doctorants, voire de techniciens. La compétition, la réalisation du contrat, contraindra les chercheurs à embaucher toujours plus de CDD ! Ainsi on comprend que le gouvernement ne veuille pas se lancer dans une politique à long terme de créations d'emplois de statutaires. Il a dû renoncer en 2004 devant la pression des personnels statutaires et précaires à supprimer la moitié des postes statutaires libérés et, courant 2005, il a été contraint d'accepter la création de 3000 postes dans les Universités et les EPST. Mais il n'ira pas plus loin si la pression des personnels n'augmente pas. Il en est de même pour l'amélioration des rémunérations des ITA et des chercheurs. Le gouvernement refuse une amélioration générale, et la reconnaissance des qualifications. Les moyens qu'il consentira pour l'attractivité des métiers de la recherche seront orientés vers la compétition accrue entre les personnels à tous les niveaux : primes et indemnités pour ceux qui seront dans les PRES, les IFR et les Unités travaillant sur les priorités, qualifiées d'excellentes (c'est déjà le cas à l'INSERM Cf le Conseil Scientifique de Juin 2005). Si nous ne voulons pas être soumis à cette « moulinette » de la concurrence généralisée, nous devons nous appuyer sur les résultats des élections régionales de 2004 et du référendum 2005, mais ne pas nous en contenter. Le gouvernement ne

reculera que si la lutte contre la précarité, pour les salaires et les carrières prend un nouvel essor.

Il faut signer et faire signer la carte-pétition*

Le gouvernement mesure que les personnels de la recherche et les salariés sont mécontents. Il manœuvre pour éviter les conflits frontaux avec les syndicats en recherchant des appuis pour diviser la communauté.

La mobilisation l'a contraint à reprendre un cycle de discussions avec les syndicats sur la LOP. Mobilisons-nous en juillet et dès septembre. Nous pouvons obtenir satisfaction.

Michel PIERRE

VOIR DERNIERE MINUTE page 3...

PLUS QUE JAMAIS, MOBILISATION...

*** signez et faites signer la pétition**

intersyndicale "Recherche Enseignement Supérieur"

Adresse du site "la pétition"

www.lapetition.com

Lien direct permettant la signature électronique.

<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=965>

Cette pétition peut aussi être remise aux syndicats signataires qui en feront la collecte

VOIR LE TEXTE DE LA PETITION page 11

Le CSN du 23 juin 2005

a adopté l'ordre du jour du 25^{ème} congrès à l'unanimité :

- Débat et vote sur le rapport d'activité,
- Débat et vote sur le projet de document d'orientation,
- Débat et vote sur le projet de document revendicatif,
- Débat et vote sur les propositions de modifications au statuts du SNTRS-CGT,
- Election de la Commission exécutive et de la Commission financière et de contrôle.

Il a approuvé les dates du congrès (29 novembre au 2 décembre) à l'unanimité et le lieu (Fréjus) par 65 voix et une abstention.

Il a procédé à l'élection à la CE et à la CFC

Election à la CE :

Jean-Pierre BARBE et Jean-Pierre BAZIN
ont été élus par 63 voix pour et 3 abstentions.

Election à la CFC :

Jean-Pierre CHAUCHEPRAT
a été élu à l'unanimité.

Le 25^{ème} Congrès du SNTRS-CGT

aura donc lieu du mardi 29 novembre à 12 h

au vendredi 2 décembre 2005 à 12 h

à la Villa Clythia à Fréjus dans le Var

Structure du CAES du CNRS, ce site offrira à tous d'excellentes conditions de travail, de séjour et donnera l'occasion aux adhérents congressistes qui ne connaissent pas ce centre de vacances, de le découvrir.

TRIBUNE DE DISCUSSION

La tribune libre sera ouverte dès septembre dans la presse du syndicat.

A vos plumes et vos e-mail...

Sommaire

- Pages 1 et 2 **Nous pouvons encore faire reculer le gouvernement** *Par Michel PIERRE*
Signez et faites signer la pétition...
25ème congrès : décisions du CSN du 23 juin 2005.
- Page 4 **Constitution européenne : communiqué du SNTRS-CGT.**
Attentats de Londres : unis pour un monde plus pacifique et solidaire !
- Pages 5-6 **Non à la précarité et à la concurrence comme mode d'organisation de la recherche.**
- Pages 7 **POUR DE VERITABLES !** (lire dernière minute)
Mémoire des organisations syndicales - Texte de la pétition -
Communiqué CGT entrevue entre MM. De Robien et Goulard avec les syndicats et SLR -
Déclaration préalable de la CGT au nom des OS et de SLR.
- Pages 16 à 21 **CGT-UGICT "La lettre de la recherche" n°2**
- Pages 22 à 24 **Elections au Conseil d'Administration du CNRS :**
L'action du SNTRS-CGT reconnue par les personnels.
- Pages 24-25 **Elections au Conseil Scientifique du CNRS :** comme pour le CA les élections au CS
confirment la progression du SNTRS-CGT.
- Page 26 **Elections au CA de l'INSERM :** là encore, progression continue du SNTRS...
- Pages 27-28 **Projet de réforme statutaire de la Fonction Publique d'Etat.**
- Pages 29-30 **Evaluation professionnelle des ITA :** compte rendu de situation des discussions du groupe
de travail du CNRS.
- Page 31 **Personnels bloqués en fin de grades :** une indemnité en 2005.
- Pages 32-33 **Coup de force à l'INSERM au mépris de la loi :** l'évaluation démocratique court-circuitée
et l'usage de l'anglais imposé
Par Jean KISTER
- Pages 33-34 **Au CAES du CNRS : débat sur le rapport moral de l'AG du CAES du 21 juin 2005**
Déclaration au nom des élus SNTRS-CGT
Par Hervé TRULLARD
- Page 35 **L'INRETS laboratoire de la précarité**
- Page 36 **TRIBUNE LIBRE :** Exister - Démocratie je t'entends souvent, mais quand tu me tiendras...
Par Richard BACHELIER
- Page 37 **Sauvons Archimède :** pétition pour le magazine d'information scientifique d'Arte.
- Page 38 **LIVRES :** Sous l'usine, la plage... - Les Robins des bois de l'énergie...
- Pages 39-40 **ENQUETE SUR L'APA :** nous vous appelons à répondre à cette enquête de l'UCR-CGT.

DERNIERE MINUTE : ce 18 juillet, n'ayant pas de nouvelle du rendez-vous prévu pour le 21, nous apprenons officieusement que les ministres ne sont pas en mesure de recevoir les organisations syndicales et SLR le 21 juillet, ni même de donner une nouvelle date. A suivre...

CALENDRIER

Prochaines Commissions Exécutives les jeudis :
8 septembre 2005, 6 octobre 2005 et 3 novembre 2005

Dorénavant le matériel pour les adhésions et le PAC, les tracts ou documents importants du syndicat national, les comptes-rendus des instances où siègent les élus ou les représentants du SNTRS, sont sur le site du syndicat **www.sntrs.fr**

Les documents du CNRS sont sur l'INTRANET du CNRS

Attentats de Londres : Unis pour un monde plus pacifique et plus solidaire !

Le Mouvement de la Paix condamne fermement les attentats odieux qui ont frappé le cœur de Londres. Il s'incline devant les victimes et envoie son soutien à leurs proches ainsi qu'à tous les blessés. Il exprime toute sa solidarité au peuple britannique.

Le Mouvement de la Paix se joint à la Campagne pour le Désarmement Nucléaire (CND) de Grande-Bretagne pour dire : « La violence et le crime ne peuvent pas résoudre les problèmes du monde, qu'ils soient perpétrés par des groupes ou des Etats. Ils ne font qu'apporter de la souffrance à des innocents. Nous exhortons tous les peuples (...) à s'unir pour suivre le chemin de la paix et de la Justice. »

Les premières réactions des principaux dirigeants du monde à ces attentats sont inquiétantes.

Ce n'est pas en militarisant davantage le monde et les sociétés que nous irons vers un monde plus sûr. Cette vieille politique de la force montre tous les jours sa faillite tragique : en préparant la guerre, ce n'est pas la paix qui vient, mais bien la guerre.

Au moment où s'ouvre le G8, les grandes puissances peuvent et doivent prendre leurs responsabilités devant l'histoire. La sécurité humaine, le droit de vivre décemment pour chaque être humain, comme le préconise l'ONU dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont à portée de main : les dépenses militaires mondiales viennent de dépasser les 1000 MILLIARDS de dollars (1035 \$ Mds*). Moins de 20 % de ces dépenses suffiraient à assurer à chaque être humain ses droits fondamentaux.

Un monde plus juste, plus respectueux des droits de chacun et du droit international est la réponse de fond à ce qui fait le lit des fascismes et des intégrismes. Que le G8 l'entende !

**Source SIPRI juin 2005*

Déclaration du Mouvement de la Paix 8/7/05.

EDUCATION A LA PAIX

**Le plus tôt possible et dans
toutes les langues...**

Voir "LE LIEN", édition trimestrielle
de la FERC, n°140 page 5.

Communiqué du SNTRS-CGT

Les citoyens ont utilisé leur pouvoir d'intervention démocratique en votant majoritairement NON au traité de constitution européenne

Les citoyens ont rejeté avec une très nette majorité le projet de traité constitutionnel européen. Le niveau élevé de la participation électorale dément avec force tous les discours compassés déplorant le retrait des citoyens de leur pouvoir d'intervention démocratique dans les affaires publiques conféré par le droit de vote.

Ce vote témoigne du rejet populaire de la politique menée au nom de l'Europe de remise en cause des acquis sociaux, d'établissement de règles de concurrence qui livre une partie de la population au chômage et aux bas salaires. Particulièrement important chez les jeunes et parmi les ouvriers et les employés, il exprime la volonté d'un changement de politique en faveur d'une prise en compte de leurs revendications.

Pour ce qui concerne la recherche publique, les personnels réitèrent avec force leur demande d'une loi d'orientation et de programmation de la recherche négociée avec les syndicats. Ils exigent que soient mis fin au pilotage de la recherche par l'ANR et autres institutions mises en place récemment qui mettent à mal une structure de recherche du pays fondée sur la complémentarité des organismes nationaux et des universités et visent à organiser et à financer la recherche sur des projets.

Quelles que soient les décisions que prendra le président de la république, une programmation pluriannuelle des moyens et des emplois doit être adoptée. Elle doit prévoir une croissance des emplois et une résorption de la précarité, assurer le doublement des financements récurrents des laboratoires d'ici 2010 et promulguer des mesures en faveur de l'attractivité des carrières de tous les personnels qui oeuvrent dans la recherche et en faveur des doctorants et des post-doctorants

NON à la précarité et à la concurrence comme mode d'organisation de la recherche

Le gouvernement précédent a jeté les bases d'une autre organisation de la recherche publique pour la mettre au service de la compétitivité des entreprises et orienter la recherche fondamentale. Le nouveau gouvernement poursuit la même orientation politique.

Une nouvelle organisation de la recherche publique

Cette nouvelle organisation de la recherche publique est fondée sur des regroupements régionaux de laboratoires des EPST et des Universités et des formations doctorales dans des « pôles » de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui recevront les moyens de l'Etat et des Etablissements Publics de Recherche (CNRS, INSERM, Universités...). Le second pilier de cette organisation est constitué par des Agences comme l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et les Fondations de recherche, qui distribuent dès maintenant, sur la base d'appels d'offres, des fonds importants aux équipes. La mise en place du financement des équipes par l'ANR se fait dans des conditions scandaleuses : choix des Programmes révélateur d'une politique de créneaux et de priorité à l'innovation, délais très courts pour répondre aux appels d'offres, constitution opaque des Comités de Programme, etc. La communauté scientifique ne joue aucun rôle dans le choix des Programmes et des Comités. La place laissée aux initiatives des équipes (via les projets blancs) est très limitée.

Ce dispositif de financement est complété par les pôles de compétitivité dirigés par une entreprise. Les premiers pôles de compétitivité seront « labélisés » dans les prochaines semaines par le Ministère de l'Industrie et recevront des subventions substantielles de l'Etat et des Régions.

De plus, le gouvernement souhaite que les PRES se constituent en établissements publics pour qu'ils puissent gérer directement de manière autonome des CDD, des personnels mis à disposition et des moyens financiers. A terme, le poids des EPST et peut-être même des Universités dans ces structures serait réduit à un simple rôle de partenaire parmi d'autres (entreprises, collectivités, Etat, industriels). Les Unités de recherche des EPST ne devraient plus être évaluées par les Instances représentatives des EPST mais par l'Instance d'Evaluation Unique des Etablissements de Recherche qui sera dominée par des experts nommés.

Si nous ne parvenons pas à faire reculer le gouvernement, les choix des orientations de recherche seront faits encore plus qu'aujourd'hui, en dehors des instances représentatives de la Communauté Scientifique, par le Ministère, les Agences et les dirigeants des Pôles. Les EPST, et peut-être même les Universités, deviendront de simples structures administrant les hommes et les crédits. Leur influence dans les PRES sera limitée par d'autres établissements de recherche, par les collectivités territoriales, les industriels dirigeant les PRES. La réforme du CNRS, adoptée le 19 mai 2005 par son Conseil d'Administration, risque fort d'être la première étape de la transformation du plus important organisme de recherche français en outil de gestion de cette nouvelle organisation de la recherche.

Précarité et concurrence sont les principes de fonctionnement de ce dispositif

Cette organisation de la recherche développera rapidement le travail précaire et la concurrence à tous les niveaux afin de réduire le prix du travail et de casser les solidarités entre les personnels. D'ores et déjà, les Agences comme l'ANR permettent de financer des milliers de CDD et d'entretenir une concurrence permanente entre les équipes. Cette concurrence sera particulièrement féroce pour les projets blancs (20% des fonds de l'ANR en 2005). Dans l'avenir, ce système de financement pourrait contraindre les équipes à s'inscrire dans les PRES. La pression dans ce sens s'exercera aussi directement sur les individus. En effet, si le gouvernement

a reconnu qu'il faut rendre les carrières attractives, il a prévu des dispositifs de compétition entre les personnels qui permettront de les « orienter ».

Ainsi, une décharge significative d'enseignement serait attribuée seulement à une partie des Maîtres de Conférences. On peut parier que ceux qui seront recrutés pour travailler dans un laboratoire d'un PRES seront mieux placés ! Il en sera de même pour les primes et les indemnités, comme l'indemnité d'encadrement doctoral. Il deviendra sans doute difficile d'obtenir des allocations de recherche pour des doctorants en dehors des PRES et des projets financés par l'ANR.

Mettre en œuvre ces réformes en contournant les syndicats

Ces réformes sont en contradiction avec les aspirations des personnels et l'esprit des Etats Généraux. Le gouvernement précédent, qui a été obligé de reculer sur le brouillon de LOPRI devant la réaction des personnels, a changé de méthode en ouvrant des discussions avec le Comité de Suivi des Etats Généraux, la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et la Conférence des Grandes Ecoles (CGE). En s'appuyant sur la CPU et la CGE, il a tenté de dégager des consensus que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de « fiches Mon-

teil », du nom du directeur de l'Enseignement Supérieur qui les a préparées. Ces fiches cherchent à entretenir une certaine confusion sur les intentions gouvernementales. La philosophie qu'elles expriment ne laisse cependant guère de doute. Le gouvernement s'est efforcé de contourner les syndicats qui sont les représentants des personnels et qui sont capables d'organiser l'action, ce qu'il redoute. Le SNTRS-CGT exige avec les autres syndicats l'ouverture de véritables négociations.

Nos objectifs revendicatifs

LE SNTRS-CGT EXIGE :

Une autre Loi d'Orientation et de Programmation qui répond aux besoins de développement de l'emploi scientifique, programmation sur laquelle le gouvernement ne s'est toujours pas engagé.

LE SNTRS-CGT REVENDIQUE :

- Un financement récurrent majoritaire (70% des besoins des laboratoires) distribué après évaluation.
- Un fonctionnement démocratique des laboratoires qui reste à gagner.
- Le renforcement des moyens communs et de la coordination sur les sites, sur la base d'un débat démocratique.
- Des instances représentatives dans les établissements de recherche pour l'évaluation des équipes et des chercheurs et un système d'évaluation professionnelle des ITA par leurs pairs.
- Une programmation des créations d'emplois : 5000 postes par an jusqu'en 2010 bénéficiant à toutes les catégories dans la recherche publique.
- Des mesures contre la précarité : extinction des libéralités remplacées par des vrais contrats, statut des doctorants avec possibilité de prolongation de financement de deux ans après la thèse pour préparer les concours de recrutement dans les EPST et les Universités, un plan de résorption des précaires ITA et IATOS remplissant des fonctions permanentes.
- Un réaménagement de la grille indiciaire sur la base d'un plan de revalorisation des débuts de carrières et de prolongation des grilles salariales pour tous car l'allongement de la durée d'activité dû à la loi Fillon sur les retraites s'ajoute au blocage des carrières. Cette revalorisation doit prendre en compte les qualifications et la prise de responsabilité.
- Une harmonisation de la prime de recherche à 16% pour les ITA et chercheurs.
- L'investissement professionnel doit être reconnu par des accélérations de carrières mais pas par des primes.
- Une réduction des charges d'enseignement pour tous les enseignants-chercheurs qui ont une activité de recherche.

LE GOUVERNEMENT DOIT OUVRIR DES NEGOCIATIONS !

Voir dans les pages qui suivent les documents remis au ministère et les déclarations des organisations syndicales, avant et pendant le déroulement des discussions avec les organisations syndicales et F.Monteil, qui devront aboutir à une **rencontre avec le Ministre.**

Pour de véritables négociations !

Un cycle de rencontres a été entamé avec F. Monteil depuis lundi 4 juillet à la suite de la rencontre entre les syndicats et les ministres de Robien et Goulard. Les débats ont porté sur l'agence (ANR) le 4 juillet, les emplois les carrières et jeunes chercheurs (le 5 juillet), la recherche industrielle et PRES (le 6) et enfin l'évaluation le 7. Vous avez reçu chaque jour les compte-rendus de ces rencontres.

**Mobilisons-nous cet été et dès septembre.
Nous pouvons obtenir satisfaction.**

Les personnels doivent rester mobilisés malgré la période estivale. C'est pourquoi il importe déjà de signer et de faire signer massivement la pétition. Nous souhaitons annoncer un chiffre important le jour de la rencontre avec les ministres le 21 juillet.

DERNIERE MINUTE : ce 18 juillet, n'ayant pas de nouvelle du rendez-vous prévu pour le 21, nous apprenons officieusement que les ministres ne sont pas en mesure de recevoir les organisations syndicales et SLR le 21 juillet, ni même de donner une nouvelle date. A suivre...

Après les propositions de la CGT adressées le 30 mars aux *ministres* (voir BRS 404) vous trouverez dans les pages qui suivent les documents remis aux ministres :

- Le mémorandum : adresse des organisations syndicales au nouveau gouvernement
- La pétition mise en ligne, que nous avons insérée dans ce BRS pour ceux d'entre-vous n'ayant pas internet qui peuvent la copier et nous l'envoyer signée
- Les documents et déclarations remises par la CGT lors de ces discussions, ou au nom des autres organisations syndicales ou à titre propre.

Mémorandum pour la recherche et l'enseignement supérieur. Adresse des organisations syndicales au gouvernement

Paris le 6 juin 2005

La recherche concerne toute la société par les nouvelles connaissances qu'elle élabore, par les biens qu'elle contribue à produire que ceux-ci soient issus du secteur public ou privé.

Depuis dix ans, la recherche française traverse une crise sans précédent. Elle a rétrogradé du 4^e au 10^e rang mondial, en termes de DNRD. Les politiques de recherche sont toujours plus dépendantes d'intérêt purement financier. Les citoyens sont exclus des grands choix. Les jeunes se détournent des études scientifiques ; ils sont de moins en moins nombreux à s'inscrire en thèse. Les chercheurs consacrent plus de temps à la recherche de crédits ; leur liberté d'initiative s'amenuise, l'indépendance de la recherche et de l'expertise publiques est menacée.

Un an et demi après la révolte de la communauté scientifique, l'essentiel des propositions arrêtées à l'issue des états généraux de Grenoble pour sortir de cette crise n'est pas pris en compte par le gouvernement. Il tarde ainsi à mettre le cap vers les 3% du PIB consacrés à la recherche, objectif fixé par l'Union européenne. La grande misère des universités françaises et les difficultés des organismes montrent que ni la recherche ni l'enseignement supérieur ne sont une priorité nationale.

La mise en place précipitée de l'agence nationale pour la recherche (ANR) et son renforcement financier au détriment des organismes et des universités déstabilisent notre système de recherche. Dès cette année, l'ANR distribuera 700 millions d'euros d'autorisations de programme, soit 3 fois les crédits de base du CNRS. Avec l'ANR, les organismes perdent aussi la maîtrise de leur politique scientifique et sont réduits au rôle « d'opérateur de recherche » qui exécute.

Les sous-signées organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur considèrent que des changements sont indispensables. Cela concerne tout autant l'organisation de la recherche que l'emploi scientifique et technique ainsi que la formation des étudiants. Notre conviction c'est qu'il faut mettre les personnels au cœur de la politique de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La recherche publique repose sur deux piliers : les universités et les organismes de recherche. Il est indispensable de développer leur complémentarité. Il est aussi indispensable de développer la recherche dans les entreprises afin qu'elles contribuent pleinement à l'effort national de recherche pour atteindre les 3% du PIB.

L'exclusion, par le précédent gouvernement, des organisations syndicales des groupes de la négociation préparatoire au cadrage de la loi d'orientation et de programmation (Lop) est inacceptable et sans précédent.

A l'issue du conseil des Ministres du 18 mai 2005, avec « Sauvons la recherche » (SLR), nous avons souligné, dans un communiqué commun des « avancées significatives » dans les dernières fiches préparatoires de la Lop annexées à la communication des ministres. Mais, elles ne sont pas toutefois une réponse satisfaisante aux propositions de la communauté scientifique formulées à Grenoble.

Et il manque toujours l'essentiel, la programmation pluriannuelle des emplois et des moyens ainsi que des instances de prospective et d'évaluation composées démocratiquement et majoritairement d'élus, avec la parité entre tous les personnels de recherche. A cette heure, aucune mesure n'est prise pour donner confiance aux acteurs de la recherche –doctorants, post doctorants, enseignants du supérieur, chercheurs, ingénieurs, personnels techniques, administratifs...-, pour améliorer leurs conditions de travail, leur carrière et pour sortir plusieurs milliers d'entre eux d'une inacceptable situation de précarité. C'est pourquoi nous réclamons, avec SLR, d'authentiques négociations sur le contenu de la loi.

A cette fin, ce mémorandum exprime nos exigences.

1/L'EMPLOI DANS LES METIERS DE LA RECHERCHE

1.1 / L'annonce pour 2006 de 3000 emplois statutaires supplémentaires est insuffisante au regard des besoins avérés et des exigences définies par les organisations syndicales, par les états généraux, par l'Union européenne et par le Commissariat au plan.

Nous demandons :

- *une programmation pluriannuelle de créations de 5000 emplois permanents par an pour tous les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur pour la période 2006-2010 ;*
- *un plan d'urgence pour attirer les étudiants vers le doctorat ; en effet, pour atteindre l'objectif européen de 3% du PIB supposerait la création 9000 postes par an de chercheurs et d'accroître de 50% le nombre annuel de docteurs.*

1.2/La précarité frappe toutes les catégories et plus particulièrement les jeunes chercheurs.

Nous demandons :

- *une évaluation du nombre de personnels en situation précaire et des besoins en emplois permanents ;*
- *un plan d'intégration de tous les personnels précaires ;*
- *l'application du code du travail ou du statut de la fonction publique à tous acteurs de la recherche selon le statut de l'établissement qui emploie.*

1.3/ l'attractivité des métiers et des carrières passe par des mesures concrètes à intégrer dans la future Lop :

Pour l'ensemble des personnels, nous demandons :

- *la reconnaissance de la qualification et des fonctions par un plan de reclassement ;*
- *la revalorisation des carrières, notamment de leur début ;*
- *le déblocage des carrières par la révision des conditions de promotions internes ;*
- *l'intégration dans le salaire, pour tous, de la prime de recherche augmentée de 16% pour les personnels des EPST et des EPSCP ;*
- *le financement de 500 emplois supplémentaires en CDI dans les EPIC.*

Pour les doctorants, nous demandons :

- *l'augmentation du nombre de doctorants financés par un salaire ;*
- *un cadre juridique garantissant leurs droits sociaux ;*
- *l'arrêt de la pratique des libéralités ;*
- *la revalorisation des allocations de recherche de 15% et leur indexation sur le SMIC ;*
- *la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les grilles de la fonction publique.*
- *le recrutement des docteurs sur poste permanent au plus près de la thèse.*

Pour les enseignants-chercheurs, nous demandons :

- *la réduction programmée du service statutaire d'enseignement à 150 heures pour tous les enseignants-chercheurs afin de développer leur activité de recherche ;*

- *la réduction des obligations statutaires d'enseignement pour tous les nouveaux enseignants-chercheurs et pour les actuels ATER ;*
- *l'augmentation des congés de recherche et de conversion thématique (CRCT) ;*
- *la possibilité réelle de prendre des congés sabbatiques ;*
- *l'ouverture de postes d'accueil plus nombreux dans les organismes de recherche, compensée par des postes d'accueil dans les universités pour les personnels des organismes de recherche.*

2/LES FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE

Après le milliard d'euros supplémentaire obtenu en 2005, le gouvernement s'est engagé à renouveler cette opération pour l'année 2006 et peut-être sur 2007. Ce financement additionnel, même si il est maintenu jusqu'en 2010, sera insuffisant pour atteindre l'objectif des 3% du PIB. Les laboratoires publics doivent avoir une programmation des moyens nécessaires à leurs projets quadriennaux aussi bien pour la recherche fondamentale que finalisée.

Nous demandons :

- *une programmation pluriannuelle de l'investissement financier nécessaire pour l'objectif des 3% du PIB et le doublement, d'ici 2010, des crédits de base (CP) qui doivent représenter au moins 70% du financement des laboratoires ;*
- *la rénovation et la construction des infrastructures –bâtiments, labos, amphis, services, bibliothèques...- afin de respecter les normes d'hygiène et de sécurité, les exigences de qualité de l'accueil, de la vie et du travail.*
- *la révision des modes de financement de la recherche par l'union européenne.*
- *Une ligne budgétaire pour l'action sociale et culturelle dans tous les établissements.*

3/L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Par l'ampleur de ses crédits et son mode de fonctionnement, l'ANR est un outil de pilotage gouvernemental, structurant et orientant la recherche française en lieu et place des organismes de recherche. De plus elle va développer la précarité pour les jeunes chercheurs comme pour les personnels techniques.

Nous demandons :

- *le reversement intégral des crédits de l'ANR aux établissements de recherche publique ;*
- *le maintien du rôle des organismes de recherche et des établissements universitaires dans la définition de la politique de recherche de notre pays. Nous refusons qu'ils soient réduits à de simples' opérateurs de recherche au service d'une agence gouvernementale ou des entreprises ;*
- *la création d'un conseil européen de la recherche, véritable parlement composé de représentants de la communauté scientifique et de la vie économique et sociale.*

4/ LES POLES DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) visent à associer localement, dans des structures légères et multidisciplinaires, les différents partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et privée. Outils d'aménagement du territoire, ils devraient permettre, en mettant en place des réseaux, de coordonner l'offre de formation, d'élargir les possibilités de recherche, de favoriser les coopérations et de servir d'interlocuteur aux acteurs économiques et sociaux. Ils n'ont pas vocation à recruter.

Or, La conception des PRES, présentée le 18 mai, débouche sur un nouvel outil de pilotage technocratique avec des risques d'éclatement et de hiérarchisation des formations et des établissements. Elle porte aussi en germe la constitution de « pools » de personnels techniques coupés des équipes de recherche et la possibilité de recrutements précaires.

Nous demandons :

- *la construction de PRES en tant que structures fédératives rassemblant des potentiels de recherche et d'enseignement supérieur autour d'un site dans le cadre d'un aménagement concerté du territoire ; pluridisciplinaires et incluant au moins une université ;*
- *la gestion démocratique des PRES ;*
- *un développement diversifié des coopérations, particulièrement entre universités et organismes publics de recherche.*

5/ L'EVALUATION

Le gouvernement propose un haut conseil de la science chargé de la prospective et un conseil supérieur de l'évaluation, autorité administrative indépendante, chargé du suivi des établissements et des organismes,

des unités, des formations et des personnels enseignants-chercheurs, chercheurs, IT et ITRF.

Nous demandons :

- *une évaluation transparente, collective, contradictoire et comparative tant au plan national qu'au plan européen ;*
- *L'évaluation de toutes les unités de recherche dans les mêmes conditions ;*
- *l'intégration de toutes les unités universitaires dans les sections scientifiques du comité national de la recherche scientifique ou celles de l'Inserm et de l'Inra. Pour mener cette tâche à bien la redéfinition du contour et du nombre des sections sera mise en oeuvre ;*
- *L'évaluation des unités et du suivi de l'activité de recherche des personnels dans leur environnement telle qu'elle est pratiquée actuellement par le comité national. Cette étape doit être la condition première du processus d'évaluation. Elle s'appuiera sur les avis des comités de visite ;*
- *l'évaluation des ingénieurs et des techniciens doit se faire sur la base de la qualification exercée et non sur des contrats d'objectifs ;*
- *l'harmonisation de l'évaluation des unités de recherche, quand elle s'avère nécessaire, entre plusieurs sections scientifiques. Alors on procédera à une session plénière regroupant une émanation de ces sections ;*
- *la gestion des carrières prenant en compte l'ensemble des missions des personnels et effectuée par les instances d'évaluation des organismes pour les chercheurs et par le CNU pour les enseignants-chercheurs ;*
- *la prédominance des évaluateurs élus dans les instances d'évaluation ;*

6/ LA RECHERCHE DANS LES ENTREPRISES

Le développement de la recherche dans les entreprises et dans le secteur privé doit contribuer de manière significative à atteindre l'objectif les 3% du PIB. Pour relancer ce secteur, les pouvoirs publics ont largement recours aux avantages fiscaux. Les personnels à l'interface entre recherche publique et recherche privée sont fréquemment en situation de précarité. La recherche partenariale, à l'interface lien entre secteurs public et privé est un enjeu majeur de la loi.

Pour l'emploi nous demandons :

- *le développement de l'emploi scientifique et technique et notamment le recrutement des docteurs en entreprise avec la reconnaissance de leur qualification ;*
- *l'amélioration de la stabilité de l'emploi et des conditions de travail dans ce secteur ;*
- *un moratoire à toute baisse de l'emploi en R&D dans les entreprises nationales, dont EDF, GDF, FRANCE- TELECOM, THALES...*

Pour les entreprises nous demandons :

- *le développement, dans le cadre européen, d'une politique industrielle commune et la relance des grands programmes mobilisateurs. Ceux-ci ne doivent pas dépendre des seuls critères marchands mais s'appuyer sur la responsabilité sociale de l'entreprise dans le secteur qui la concerne et favoriser la création d'emplois scientifiques ;*
 - *le renforcement du partenariat public-privé : L'Etat doit favoriser les coopérations d'études sur le long terme compatible avec la soutenance d'une thèse ; de surcroît les transferts d'activité de R&D vers le public et la sous-traitance sont une entrave à un véritable essor de la recherche privée ;*
 - *le renforcement des EPIC qui occupent une place particulière et irremplaçable dans le tissu scientifique et industriel. Ils sont les instruments d'une politique industrielle volontariste. Cette logique est à l'origine d'un très grand nombre de réussites industrielles nationales (nucléaire, transports, énergie...) depuis quelques années, la tendance semble être à une « non politique industrielle », émaillée de retraits de l'Etat aux conséquences souvent catastrophiques ;*
 - *l'attribution du label Institut Carnot après évaluation ne doit pas être liée à un quelconque critère de taille ou de zonage (proximité géographique de pôles de compétitivité). Les fonds obtenus avec ce label ne doivent se substituer aux crédits permanents versés par l'Etat ;*
 - *la diffusion de l'innovation technologique par les centres techniques professionnels (CTP) des branches industrielles ; le rétablissement de la taxe parafiscale devrait participer à renforcer le lien entre ces centres et les industries du secteur ; des mesures doivent être également prises pour favoriser les liens entre CTP, EPIC et recherche académique*
- la présentation argumentée devant les comités d'entreprise de la politique de recherche des entreprises.*

Pour le crédit impôt recherche nous demandons :

- *l'évaluation de son réel impact et la création d'emplois scientifiques et techniques en contrepartie à son utilisation ;*
- *le remplacement du Cir par un impôt libérateur, appelé crédit d'impôt flottant par les états généraux. Les entreprises, qui réalisent des bénéfices et consacrent moins qu'un certain pourcentage à la recherche, devront ver-*

- ser une participation pour alimenter le budget des programmes sectoriels ;*
- *le non recours à l'impôt sur les sociétés. Le versement direct d'une fraction de cet impôt au laboratoire de leur choix relève d'un allègement fiscal discrétionnaire, permettant aux entreprises de s'assujettir une partie des scientifiques.*

Les organisations syndicales, soussignées, déclarent qu'il est plus qu'urgent de tracer les voies d'une nouvelle dynamique pour la recherche. Nous n'acceptons pas que notre pays n'ait pas les moyens de développer la recherche et l'enseignement supérieur. Il appartient à au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour relever ces défis.

SNCS-FSU, SNESup-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, FERC-SUP-CGT, CGT-IFREMER, SNPTES-UNSA, A&I-UNSA, SUD-RECHERCHE-EPST, UNEF, CGT-CIRAD, Sup-Recherche-UNSA, CGT Sanofi-Aventis.

PETITION

RECHERCHE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **Signez la pétition pour peser sur les négociations**

à Monsieur le Premier Ministre
à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
à Monsieur le Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

Annoncés comme priorité nationale et européenne la recherche et l'enseignement supérieur ont besoin d'une loi d'orientation et de programmation forte dans ses engagements financiers et les améliorations à apporter à son système de recherche. Le gouvernement doit répondre, au plus vite, à ces exigences.

Nous, signataires de cette pétition, nous voulons :

- le développement de tous les domaines de recherche, pas seulement ceux économiquement rentables
- le renforcement des universités et des organismes de recherche et non leur déstructuration.
- la résorption des emplois précaires et non leur multiplication.
- l'amélioration des déroulements des carrières et non l'affaiblissement des statuts des personnels.
- la coopération entre équipes de recherche et non leur mise en concurrence et leur pilotage à travers des instances telle que l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR).

•

Nous, signataires de cette pétition, nous demandons :

- un doublement d'ici 2010 des crédits de base pour les unités et laboratoires ;
- une programmation de la création au moins 5000 emplois permanents par an pour aller vers 3% du PIB;
- un plan d'intégration des personnels précaires ;
- une revalorisation des salaires, des carrières et la reconnaissance des qualifications ;
- un salaire pour les doctorants et la reconnaissance de leur statut ;
- une réduction à 150 h d'enseignement pour les enseignants-chercheurs et un demi-service pour les nouveaux recrutés afin de développer leur activité de recherche ;
- le réexamen des missions de l'ANR et la non-augmentation de ses crédits.

•

Nous soutenons la détermination des organisations syndicales qui portent ces questions dans les négociations. Les organisations syndicales de la Recherche et de l'Enseignement supérieur signataires : SNCS-FSU, SNE-Sup-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, FERC-SUP-CGT, CGT-IFREMER, CGT-CEA, SGEN-CFDT-CNRS, SGEN-CFDT-INSERM, CFDT-CEA, CFDT-INRA, STREM-SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, A&I-UNSA, Sup-Recherche-UNSA, CFTC-INRA, SUD-RECHERCHE-EPST, SUD-Education, UNEF,

Pétition électronique sur le site : www.lapetition.com

Lien direct pour signer = <http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=965>
ou à remettre aux syndicats signataires qui en feront la collecte.

Entrevue entre MM. De Robien et Goulard, les Syndicats et SLR

Communiqué de la CGT du 27 juin 2005

Lundi 27 juin, Gilles de Robien, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, accompagné de François Goulard, Ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche ont reçu l'ensemble des organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi que les représentants du mouvement Sauvons la Recherche et de la Confédération des Jeunes Chercheurs.

Cette première entrevue suite au résultat du référendum et du changement de gouvernement a permis aux organisations syndicales et à SLR de rappeler leur volonté de voir se mettre rapidement en place une Loi d'Orientation et de Programmation qui prenne en compte les revendications exprimés dans le mémorandum pour la recherche et l'enseignement supérieur adressé le 6 juin 2005 au gouvernement, par la majorité des organisations syndicales., ainsi que les conclusions des Etats Généraux de la recherche

Le ministre a confirmé qu'en 2006, la recherche et l'enseignement supérieur bénéficieront de 3000 postes supplémentaires, (2000 pour les universités et 1000 pour les EPST) et d'un milliard de plus, dans le cadre des 6 milliards d'euros affectés de 2005 à 2007. Ce milliard sera ventilé en 240 millions pour l'ANR (l'Agence Nationale de la recherche), 380 millions pour les établissements, dont près de la moitié servira à financer les 3000 postes, et 380 millions de mesures destinées à la recherche privée, principalement sous forme de crédits d'impôts et d'abondement du budget de l'ANVAR.

Ceci confirme les orientations prises par le gouvernement Raffarin : alléger la contribution des entreprises à l'effort de recherche national en distribuant des cadeaux fiscaux, réformer la recherche publique autour de l'ANR, en favorisant le dirigisme, la précarité et la concurrence comme mode d'organisation de la recherche publique et en fragilisant les EPST. L'ANR, dont le budget passera de 350 à 590 millions a déjà reçu des milliers de projets, preuve s'il en est de la réalité des besoins de financements des équipes.

Pour la CGT, répondre à ces besoins est impératif afin de donner des moyens et de meilleures conditions de travail aux personnels de recherche. Ces moyens doivent être en premier lieu assurés par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur sur la base d'un financement récurrent majoritaire. L'ANR ne donne aucune de ces garanties ni quantitativement, ni qualitativement.

Les procédures mises en place par l'agence manquent totalement de transparence, favorisant la multiplication

des postes précaires et remettant en cause la cohérence des projets scientifiques des laboratoires. Les unités de recherche doivent être financés par des crédits récurrents, alloués dans le cadre des contrats quadriennaux après évaluation de leur projet scientifique.

L'ensemble des syndicats, ainsi que SLR ont signifié aux ministres leur réticence vis à vis de l'ANR et leur opposition totale aux 240 millions d'euros d'accroissement de son budget en 2006. Ils ont demandé le transfert de ces sommes aux organismes et aux universités. Dans un premier temps, les ministres ont argué du fait que l'origine des fonds alloués à l'ANR venait des privatisations en cours, ce qui ne permettrait pas de les transférer dans le budget de l'Etat. Explication surprenante et inacceptable : d'une part, la vente d'action d'EDF, GDF et AREVA démantèle le service public et va servir à fabriquer de la précarité et la flexibilité dans la recherche publique !

Devant l'opposition unanime, Gilles de Robien a convenu de discuter du fonctionnement et des moyens nouveaux de l'ANR, ceux ci pouvant être « *versés aux organismes dans le cadre d'une politique contractuelle renforcée* » Il faudra éclaircir rapidement comment traduire cette formule réellement dans les faits !

Devant la volonté des organisations syndicales et en particulier de la CGT de négocier également sur l'ensemble du dossier et notamment sur tout ce qui concerne l'emploi dans les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur avec, entre autres revendications :

- **Une forte revalorisation des crédits récurrents des Universités et des EPST pour permettre à leurs laboratoires de fonctionner ;**
- **une programmation pluriannuelle de créations de 5000 emplois permanents par an et le financement de 500 emplois supplémentaires en CDI dans les EPIC,**
- **un plan d'intégration de tous les personnels précaires ;**
- **la reconnaissance de la qualification et des fonctions par un plan de reclassement,**
- **la revalorisation des carrières, notamment de leur début,**
- **le déblocage des carrières par la révision des conditions de promotions internes,**
- **l'augmentation du nombre de doctorants financés par un salaire, avec un cadre juridique garantissant leurs droits sociaux et l'arrêt de la pratique des libéralités,**
- **la revalorisation des allocations de recherche de 15% et leur indexation sur le SMIC,**

- la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les grilles de la Fonction publique,
- la réduction programmée du service statutaire d'enseignement à 150 heures pour tous les enseignants-chercheurs afin de développer leur activité de recherche,
- la réduction des obligations statutaires d'enseignement pour tous les nouveaux enseignants-chercheurs et pour les actuels ATER et moniteurs,

Les ministres ont demandé à J.M. Monteil, directeur des enseignements supérieur et à J.J. Gagnepain, directeur de la technologie et président de l'ANR de tenir une semaine complète de réunions de 4 au 8 juillet. Pour la première fois, conséquence de la mobilisation de la communauté scientifique et du résultat du référendum,

ces réunions se tiendront en présence des organisations syndicales, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent.

La CGT sera attentive à ce que ces réunions se transforment en véritables négociations, à la fois sur l'ANR et sur l'ensemble des revendications de la recherche et de l'enseignement supérieur sur la base du memorandum.

La CGT se concertera avec l'ensemble des forces syndicales et SLR pour appeler les personnels de la recherche publique à se mobiliser rapidement, la phase de négociation se terminera par une réunion plénière fin juillet avec les deux ministres.

Paris le 28 juin 2005

Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche

Semaine de « concertation » Organisations syndicales / gouvernement / juillet 2005

Thème : recherche et monde économique

Déclaration préalable de la CGT au nom des organisations syndicales et de SLR

Ce texte reprend un certain nombre de réflexions qui ont été développées par le Collectif Recherche CGT/ Ugict dans la dernière période concernant l'articulation "Recherche/Industrie/Territoires".

Il a été prononcé par la Cgt (Michel SEGUY) au nom de l'ensemble des organisations syndicales (CGT - FSU - CFDT - FO - Solidaires) et de SLR (Association Sauvons La Recherche) pendant la semaine de discussions sur la Loi d'Orientation de la Recherche au ministère.

Comme la recherche publique, la recherche industrielle est malade.

Malade de la course menée par les entreprises aux marchés solvables, aux marchés rentables.

Malade d'un horizon qui ne se situe jamais (et au mieux) au-delà de deux ou trois ans.

Malade de voir les contrats d'objectifs financiers se substituer aux "contrats de plan" des grandes entreprises publiques.

Cette pression financière sur la vie des entreprises, sur leur activité de recherche, est considérable ; pour l'exemple, avant même la mise en bourse de 20% de son capital, GDF annonçait vouloir verser à ses actionnaires 840 Millions d'euros de dividendes soit 140 de plus que la masse salariale de l'entreprise et bien plus encore que son budget R&D, en décroissance constante ces dernières années.

Bien d'autres exemples illustrent cette situation en même temps qu'ils démontrent la responsabilité écri-

sante de l'État vis-à-vis de cette situation.

- 1) **Voilà plus de deux ans que les syndicats d'EDF dénoncent la casse des installations d'essais servant à la qualification des composants de robinetterie nucléaire.** L'autorité de sûreté a été saisie de cette question par les organisations syndicales, et celles-ci ne cessent depuis le début des rencontres sur la LOPR d'alerter sur cette situation éminemment contradictoire avec la programmation pluriannuelle des investissements qui annonce le lancement d'EPR, éminemment contradictoire avec les décisions de prolonger la durée de vie des tranches de 30 à 40 ans et plus peut-être demain.

Qu'a fait l'État de toutes ces alertes : rien !

Les démantèlements se sont poursuivis et d'ici à la fin de l'année EDF statuera sur ce qu'il reste de moyens d'essais en ce domaine. Il est

urgent d'agir !

2) Le laboratoire de recherche pharmaceutique d'AVENTIS de Romainville est désormais fermé.

La longue lutte des chercheurs d'AVENTIS n'a ainsi pas permis que soit considéré à sa juste mesure le contenu du projet NEREIS, conçu par le personnel de la recherche et qui proposait de retrouver dans une structure commune les compétences des chercheurs d'AVENTIS et du CNRS permettant la recherche et la mise au point de médicaments à l'utilité avérée (antifongique et anti-infectieux).

Qu'a fait l'État pour soutenir ce projet : rien !

Un État démissionnaire

Quelle soit privée ou publique la recherche souffre de ces stratégies purement financières qui sont mises en place là où devrait être proposés de grands programmes industriels économiques et sociaux tels qu'impulsés hier par l'État avec de grandes entreprises, au premier rang desquelles on retrouvait les services publics.

Toute l'industrie est touchée par cette situation, y compris le tissu des PME et PMI. En effet celles-ci inscrivent leurs stratégies industrielles, commerciales, dans celles des grands groupes publics ou privés, dans celles de l'État.

En l'absence de grands programmes, de réelles stratégies industrielles, comment lorsque l'on est PME ou PMI définir une orientation durable ?

D'une certaine façon le rapport BEFFA tire aussi les mêmes conclusions que nous.

En effet, ce dernier rend un hommage appuyé aux grands programmes industriels impulsés hier par l'État (politique énergétique, spatial, aéronautique...) programmes aux finalités identifiées et porteur d'une triple dimension : prospective, coordinatrice, incitative.

Des programmes qui ont été sources de coopération "mutuellement avantageuses" entre secteurs publics et privés tout en étant respectueuses des spécificités de chacun.

Quel dommage que ce rapport, après avoir analysé les « raisons passées » des « succès présents » (Ariane, A380, TGV, Nucléaire civil...) décrète que ces politiques volontaires impulsées par l'État ne peuvent plus avoir cours au nom de la mondialisation, au nom des règles européennes.

Et il découlerait de ce postulat qu'au nom de la mondialisation, au nom de l'Europe, il faudrait laisser au marché le soin de gérer la recherche.

Pour un État responsable

Ce postulat n'est pas le notre et ce pour au moins deux raisons :

- la première est que les règles de l'Europe sont en débat, plus encore depuis ces dernières semaines.
- La deuxième est que ce postulat évacue le nécessaire débat sur les finalités de la recherche pour n'y substituer qu'un débat sur les structures à mettre en place pour promouvoir un marché de la recherche sans qu'on décèle d'ailleurs, la moindre cohérence dans les propositions faites.

Nous ne pouvons accepter qu'à une recherche axée entre autres choses sur des finalités clairement identifiées par la Nation, se substitue une recherche à la disposition des entreprises, des marchés financiers.

Nous revendiquons que l'État renoue avec les responsabilités qui doivent être les siennes en matière de grands programmes industriels, sociaux, environnementaux ... C'est l'une des conditions d'un renouveau des recherches publiques et privées nous permettant de tendre vers l'objectif affiché de 3% du PIB consacré à l'effort de recherche.

En lieu et place de ce débat sur les finalités on impose un débat sur des structures (AII, ANR, Pôle de compétitivité, CIR ...) mises en place avant même que les débats n'aient eu lieu ; comme si pour la recherche aussi, il nous fallait aussi nous habituer à une gouvernance par ordonnance.

Malgré tout, nous tenons à exprimer quelques avis sur certains points qui seront évoqués durant cette séance.

Sur les pôles de compétitivité

On peut certes prétendre qu'ils favoriseraient les coopérations, mais nous estimons qu'ils recèlent des risques majeurs liés :

- à l'absence de lisibilité, l'absence de démocratie dans leur mise en place ;
- à un pilotage par l'aval qui risque de focaliser, d'asservir la recherche au très court terme ;
- au risque de concentrer l'ensemble des aides publiques, nationales, régionales sur certains projets phares en excluant les autres (exemple : le pôle Midi-Pyrénées est focalisé sur les thèmes aéronautique et cancer alors que bien d'autres domaines mériteraient des aides soutenues comme par exemple la filière bois).

Sur les PRES

Nous estimons qu'il y a détournement des PRES, par rapport à la définition qui en avait été donné par les états généraux. Structurant pour l'aménagement du territoire, ils risquent, tels que mis en place, de conduire à des inégalités flagrantes entre régions a fortiori du fait de

l'absence actuelle de règles démocratiques de fonctionnement.

Sur les aides financières

Le risque nous paraît évident d'un glissement des moyens financiers de l'État vers les entreprises via les agences et ce au détriment de la recherche publique.

Le Crédit d'Impôt Recherche dont l'usage semble vouloir être reconduit n'a pas prouvé son efficacité et est devenu un outil de subventionnement des entreprises alors qu'il aurait du être un outil d'aide à la recherche.

De fait, le seul retour que nous ayons à ce jour sur l'efficacité des mesures fiscales d'aides aux entreprises, nous est fourni par le rapport BEFFA qui affirme : *la recherche a vu son efficacité se dégrader au fil des ans !* Aussi ne pouvons nous qu'en conclure que tout financement public vers les entreprises doit être dorénavant subordonné à l'existence de contreparties, notamment en matière d'emploi.

L'emploi

Ce sera le dernier aspect de notre intervention ; bien sur pour évoquer le besoin en nombre et en qualification qu'exige un renouveau de la politique de recherche ; mais aussi afin d'évoquer le déficit désormais identifié de formations de chercheurs, déficit tel qu'il conduirait en l'état actuel des choses à ne pouvoir doter et l'industrie, et l'université de l'ensemble des postes dont elles auront besoin demain pour assurer une toute autre efficacité de la recherche.

De façon résumée, nous estimons qu'il faut :

1/ Accéder aux revendications de la communauté scientifique du public comme du privé autant pour ce qui concerne :

- l'augmentation des crédits récurrents de la recherche publique, l'amélioration des statuts de ses personnels ;
- l'institution d'urgence d'un moratoire sur les baisses des effectifs et des moyens qui affectent les EPIC (BRGM, IFREMER, ...) et la recherche des entreprises nationales ;
- la redéfinition des politiques de recherche menées par les entreprises qui doivent, en même temps qu'elles se soucient d'une plus grande performance industrielle, poursuivre les actions de recherche permettant de répondre aux multiples besoins sociaux, environnementaux ou industriels existant ou à naître.

2/ Favoriser l'engagement de l'État dans de grands programmes nationaux voire européen (sur énergie, santé, transport, culture, habitat, communication ...) permettant le développement de larges secteurs économiques et s'appuyant sur le triptyque recherche / innovation / développement industriel et social.

A l'instar du rapport BEFFA qui voit dans l'existence des grands programmes industriels passés les raisons de quelques succès présents, nous estimons qu'il faut renouer avec de tels programmes ce qui implique un tout autre engagement de l'État que celui d'aujourd'hui.

3/ Définir, faciliter de nouvelles collaborations, coopérations dans la recherche académique et la recherche des entreprises.

Outre l'existence de grands programmes mobilisateurs et fédérateurs, l'élaboration d'outils utiles au rapprochement entre le monde scientifique, les entreprises et les instances administratives du pays (État, collectivités territoriales) est une nécessité.

Les PRES tels que définis par les états généraux de la recherche auraient pu en fournir l'occasion ; ceux qui nous sont proposés, parce qu'ils n'ont pas associé démocratiquement l'ensemble des acteurs, risquent de tourner le dos aux avancées permises par les états généraux de la recherche.

Il en est de même des pôles de compétitivité, ou des agences de recherche ou d'innovation (ANR et AII) qui par l'importance qui leur est accordé, les finalités qui leur sont fixés, les modes d'arbitrage qu'elles adopteront, et surtout la manne financière considérable qu'elle s'approprie à gérer, risque de porter gravement atteinte à l'originalité de la recherche française, en la transformant en un vaste marché.

Un marché dans lequel la règle de l'appel d'offre prévaut et où le mieux disant devra céder sa place au moins disant qu'il soit de France ou d'ailleurs.

De coopérative la recherche risquera fort de faire la place à la compétition, à la confrontation entre équipes.

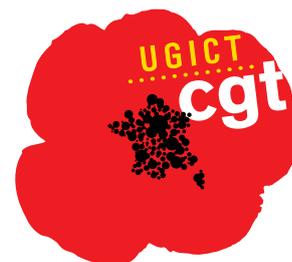
Est-ce ainsi que nous relèverons les défis scientifiques, techniques et humains qu'il nous faut affronter ? Rien n'est moins sur !

***Aussi le slogan du printemps
2004 reste t'il
d'une éclatante actualité :***

**IL FAUT TOUJOURS
SAUVER
LA RECHERCHE !**



L@ lettre de la Recherche n° 2



Brèves

La recherche industrielle stagne, l'emploi se rabougrit

Selon le baromètre Alma Consulting, 60% des entreprises n'ont pas embauché en R&D dans les 6 derniers mois et ne le feront pas dans les 6 prochains mois. Dans des domaines clé comme celui de l'énergie, la déréglementation et la privatisation conduisent à la régression de l'effort de R&D. À EDF, le ratio R&D/CA est passé de 1,7% en 1998 à 0,9% en 2003, avec une baisse des effectifs de 300 postes et une autre de 250 postes est programmée. De 1996 à 2003, les effectifs de la DR Gaz (GDF) sont passés de 993 à 679 postes (remarque: le nouveau président d'EDF, n'est autre que l'ancien président de GDF).

Édito

Si, comme le suggère le rapport Beffa, la France doit reprendre «l'initiative de remobiliser ses capacités industrielles et ses potentiels de recherche», alors il est nécessaire qu'elle écoute et surtout entende les avis du monde de la recherche. Nombre d'entre eux ont été clairement exprimés lors des États Généraux de Grenoble; d'autres, complémentaires le sont aujourd'hui par les salariés d'une industrie obnubilée par son compte de résultat. Aujourd'hui recherches publiques et privées usent d'un devoir d'alerte relatif au dépérissement d'une recherche que tous déclarent pourtant indispensable.

Notre pays, récemment consulté sur son avenir a clairement fait entendre ce qu'il voulait et aussi ce qu'il ne voulait plus tant sur la casse du social, la vente au plus offrant des services publics, la désindustrialisation de notre pays...

Comme en écho aux orientations gouvernementales qui proposent rien de moins que de continuer précisément ce qui a été majoritairement condamné... des salariés ont manifesté le 9 juin dernier pour une autre politique industrielle créatrice d'emplois à haute valeur ajoutée. Les «recherches» publiques, privées, y étaient, à l'instar de ce qu'elles firent ensemble le 20 mai dernier dans un mouvement spécifique. Cette convergence d'expression de la recherche ne donne pas seulement du sens à la lutte des chercheurs, elle donne du sens aujourd'hui à la préparation d'un autre futur social, industriel et scientifique. Un autre futur dont il sera une nouvelle fois question le 21 juin prochain.

Structures et/ou finalités

Quelles structures pour la recherche scientifique? Faut-il créer une (ou des) agence(s) de la recherche? Et d'abord, qu'est-ce qu'une agence? Vont-elles remplacer ce qui existe, par exemple le CNRS, l'INSERM... ou compléter les structures existantes? Quels rapports entre la recherche universitaire et celle du CNRS?

On peut allonger la liste des questions concrètes recouvertes par le débat sur les structures. La CGT n'y est pas indifférente. Non seulement les syndicats

●

Dans le secteur minier et de l'ingénierie géoscientifique dont le BRGM devait assurer le développement, une politique de retrait anarchique de l'État a conduit à un gâchis considérable, autant technique que financier. Outre une perte nette chiffrée à plusieurs milliards de dollars, la cession des filiales minières et d'ingénierie a paupérisé l'établissement public en le privant des retours de son investissement industriel et commercial. En une vingtaine d'années, le BRGM a perdu les deux tiers de son effectif et, alors que les cours des matières premières minérales ont amorcé un redressement très net et probablement durable, et que l'État remet au goût du jour l'idée de « *sécurité des approvisionnements* », son savoir faire en matière d'exploration minière et de prospection d'eau est au bord de la disparition.

●

CGT des organismes de recherche ont leurs propres réflexions à ce sujet et ils sont contraints à la plus grande vigilance tant est forte, du côté du gouvernement, la tentation d'utiliser l'argument des structures pour remettre en cause l'emploi scientifique stable et attractif. Mais en outre, les choix de structure sont le moyen d'influer sur les orientations de la recherche. Car, comme chacun sait, qui détient l'argent détient le pouvoir.

A propos d'argent, la création de nouvelles structures ne doit pas être un moyen de déshabiller Pierre, discrètement, pour habiller Paul à grands sons de trompe (ce que les technocrates et les politiciens au pouvoir appellent le redéploiement). La revendication de la CGT c'est 3 % du PIB en 2010, soit de l'ordre de 15 à 20 milliards d'euros de plus qu'aujourd'hui, toutes recherches confondues, publique et industrielle, fondamentale et appliquée. Si le gouvernement et les décideurs financiers qui dominent l'industrie se résolvent à respecter ce qui, après tout, n'est qu'une décision de l'Union Européenne, alors il sera plus facile de parler structures autrement qu'en faisant du vent.

De l'argent... pour faire quoi ? Il ne s'agit, ni pour l'UGICT, ni pour la CGT, de se substituer à des organismes d'évaluation dont c'est (ou devrait être) la fonction, de déterminer quels projets scientifiques doivent être retenus, donc financés. Mais si la priorité est systématiquement donnée à des projets de recherche dont on prétend qu'ils vont favoriser l'innovation industrielle, alors là, il faut discuter. L'innovation, d'accord. L'industrie en a besoin pour conquérir des marchés, être compétitive, et on sait ce qu'il advient des entreprises dont les actionnaires ont laissé vieillir l'outil de production sans investir. Mais il n'y a pas que l'innovation dans le bon fonctionnement de la société. Il y a la santé, par exemple. Va-t-on faire de la recherche pour créer de nouveaux médicaments plus chers mais qui n'apportent rien de plus ? Ce n'est pas de la bonne innovation. Et ça, c'est une question de politique scientifique. La CGT a son mot à dire !

Des choix de ce genre, il y en a des quantités. C'est la raison pour laquelle nous nous approfondissons, notamment depuis les Assises CGT de la Recherche du 5 octobre, cette question du lien fondamental devant exister entre besoins de la société & recherche scientifique. N'importe qui comprend qu'on ne peut pas avoir de politique de santé publique si on supprime les départements de recherche d'enseignement dans cette matière... A l'inverse, s'il n'y a plus de politique publique de santé, alors la recherche, l'enseignement dans ce domaine, seront en grand danger. Le même raisonnement peut être tenu pour l'énergie, l'alimentation, les transports, la santé au travail etc.

Il ne déplairait pas à certains négociateurs, de mettre en avant les problèmes de structure et de faire jouer à nos représentant un rôle d'arbitre entre les personnels d'organismes de recherche opposés les uns aux autres (Université contre CNRS, par exemple). La question à poser en préalable à tout débat de ce genre, en toutes circonstances, c'est évidemment : « **Pour faire quoi et avec quels moyens ?** »

● Dans le secteur de la chimie, le nombre de chercheurs a baissé entre 1992 et 2002 (de 4103 à 4077, selon l'UIC). Dans celui de la pharmacie, le LEEM lui-même reconnaît que ces dernières années l'emploi en R&D en France a chuté. La fermeture de 3 centres de R&D en 2004 s'est traduite par une baisse des effectifs touchant principalement les activités de Recherche. Le centre d'Aventis Romainville, deuxième centre de recherche pharmaceutique en France comprenait plus de 1200 salariés dans les activités de R&D en 2000. Cette fermeture s'est accompagnée de la fin d'un GIP comprenant plusieurs dizaines de collaborations avec la recherche publique, de la fermeture d'un laboratoire mixte avec le CNRS et de la disparition annuelle de près de 100 stagiaires dont une vingtaine de doctorants ou post-docs. La France est passée en trente ans du second rang mondial dans la découverte de nouveaux médicaments au huitième rang.

●

Consultations ministère de la recherche/ Organisations syndicales

Rappel: la CGT remet au Ministre un document de réflexion revendiquant l'existence d'une loi d'orientation et de programmation de la recherche et s'appuyant sur quelques idées forces émanant d'une réflexion associant les salariés de la recherche publique et ceux de la recherche industrielle. Le projet de loi, qui est devenu face à la colère des chercheurs un « brouillon de brouillon » (sic), a fait l'objet d'un cycle de discussions entre le gouvernement, les syndicats, SLR et les présidents d'Universités. Partisan convaincu du libéralisme, l'ex-ministre espérait sans doute grâce à ses consultations, atténuer la pression exercées par les manifestations du monde de la recherche.

Les manifestations du 20 mai dernier, témoignant de l'échec de la stratégie de F. d'Aubert lui auraient-elles coûté sa place ? On aurait tort de voir dans ces rencontres, l'engagement d'une négociation capable, à elle seule, de modifier sur le fond les exigences essentielles du projet gouvernemental. Si l'ex-ministre a été contraint d'écouter les représentants du monde de la recherche, les orientations gouvernementale demeurent et on même fait parfois appel à la menace (« si personne n'est content, il n'y aura pas de LOP! ») pour tenter de diviser le monde de la recherche et mieux parvenir à ses fins. Il n'empêche, la mobilisation des chercheurs a déjà fait naître l'idée d'une loi, elle oblige désormais au dialogue... cette mobilisation, qui aujourd'hui s'élargit, peut imposer une loi au contenu plus satisfaisant !

Le Haut Conseil de la Science (HCS)

F. d'Aubert a annoncé que, dès cette année il y aurait de 15 à 20 %, de projets blancs dans l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et à terme les financements sur contrat des labos ne représenteraient que 1/3 pour 1/3 de dotations. L'ex ministre s'est rangé à l'avis du coté des partisans d'un petit conseil de savants, placé auprès du Président de la République, pour sanctuariser la recherche. Le I d'Innovation disparaît, pour être remplacé par le T de technologie (un HCRT).

La CGT est intervenue sur la nécessaire présence de représentants de la société civile afin de ne pas continuer à creuser le fossé entre la recherche et la société. Le HCS devrait contribuer à préparer la loi de finance et évaluer l'adéquation de la politique de recherche et la stratégie proposée. Les prérogatives du CSRT doivent être élargies, la société mieux représentée et des liens institutionnels entre HCR(T) et CSRT établis.

●
En 2004, TOTAL n'a pu réaliser que 92 % de son budget recherche, et probablement moins d'après les syndicats des centres de recherche de cette société.

Cette non-exécution de financements programmés chez TOTAL est pour l'essentiel due au manque de bras et de cerveaux.

Les entreprises de la mécanique ont fréquemment des retards en matière de mise au point de nouveaux dispositifs pour les mêmes raisons. Les interlocuteurs industriels des laboratoires publics ne sont plus des seniors expérimentés en R&D, mais de plus en plus de jeunes ingénieurs, avec des formations de type génie industriel, qui se contentent d'assumer les aspects légaux et financiers d'opérations de recherche externalisées en dehors de l'entreprise.

Les PRES

F. d'Aubert accepte que les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) soient multidisciplinaires et incluent tout le LMD (*il renonce pour le moment aux collèges universitaires à l'américaine jusqu'à la licence, mais le démantèlement de l'université pourra venir autrement*). Ils devront avoir une lisibilité interne et permettre, dans un monde très concurrentiel, une visibilité internationale. Les PRES resteront optionnels, impliquer plusieurs acteurs ; les entreprises et les collectivités territoriales peuvent cependant y être associées. Le mieux serait une palette de formules allant de l'association, au GIP, ou à l'EPCS. Les universités adhéreront dans leur totalité ou par thématique, mais il n'y aura pas de PRES mono thématique. L'adhésion des organismes sera nationale ou éventuellement locale. Du point de vue de l'emploi, les PRES embaucheront selon le ministre des CDI qui travailleront sur plusieurs projets successifs. L'emploi statutaire, avons-nous fait remarquer, est dès lors le mieux adapté.

Pour la CGT, les PRES doivent être des structures souples de coordination, pas des machines à créer des emplois précaires. Les crédits et les postes doivent être affectés aux établissements.

Emploi, financement et recherche partenariale

La LOP prend du retard. Elle serait adoptée en Conseil des ministres fin juin, passerait au CES en juillet. Le ministre se contente d'affirmer que les créations d'emploi dépasseront celles prévues dans le « *brouillon de brouillon* », à l'horizon 2006 ou 2007.

La délégation de la CGT a remis ses propositions au ministère. Elle demande un collectif budgétaire, des mesures vigoureuses de création d'emplois statutaires en 2006, la revalorisation des salaires. Les mesures salariales obtenues après le succès de la manifestation du 10 mars doivent être suivies d'un abondement suffisant et ne pas conduire les organismes à ajuster l'embauche.

Le ministre a répondu qu'un collectif budgétaire sera prévu, mais sans création d'emplois. Les départs à la retraite seront remplacés en 2006. L'effort portera sur l'enseignement supérieur, en particulier la réduction de la charge d'enseignement des MC, sous condition d'évaluation. Il y aura davantage de CDD pour l'accueil de chercheurs de haut niveau dans les EPST, des créations d'emplois d'ingénieurs et de techniciens, les effectifs des EPIC seront accrus. Il a souhaité résoudre le problème des libéralités. Le nombre d'allocations sera augmenté et leur montant indexé sur l'inflation.

La CGT a interpellé le ministre sur la recherche industrielle. Les incitations fiscales seront inutiles avec de tels taux de profits le gouvernement doit placer les entreprises dans l'obligation de relancer leur politique de recherche.

A EDF, GDF ou au BRGM les effectifs diminuent dans les centres de recherche. Des installations de recherche sont abandonnées. La CGT demande un moratoire sur les suppressions de postes. Elle demande également de responsabiliser les entreprises par rapport aux besoins de la population. Les

La recherche financée par l'État stagne

En 2004, les annulations budgétaires ont lourdement affecté le FRT et quasiment arrêté tous les Réseaux de Recherche et d'Innovation Technologiques (RRIT), créé deux ans de retard sur les Contrats de Plan État Région (CPER), bloqué des investissements présentés comme cruciaux (Centrales de technologie du réseau RTB, financement des incubateurs).

coopérations public-privé ne doivent pas se faire sous le mode de la sous-traitance mais sur des contrats qui engagent à long terme.

Le crédit d'impôt recherche ne constitue pas une politique industrielle. Il doit être conditionné à de véritables projets scientifiques évalués ou contrôlés a posteriori, et ce crédit d'impôt ne peut pas exister s'il n'est pas accompagné d'embauches (doctorants...).

Il faut une politique incitative incisive. Le gouvernement doit être actif. La CGT interpelle solennellement le ministre sur ses responsabilités vis-à-vis des entreprises publiques.

F. d'Aubert reconnaît que ce n'est pas le moment de diminuer la capacité de recherche. Il entend jouer sur les grandes entreprises pour maintenir le niveau national de l'effort R&D. Selon lui, si le taux de croissance s'améliore, les entreprises augmenteront leur effort. Les incitations fiscales jouent selon lui un rôle de levier.

Ce gouvernement est en pleine contradiction : libéral, il n'envisage pas d'autre politique qu'incitative et refuse toute mesure interventionniste auprès des entreprises ; mais il est contraint de reconnaître qu'il suffirait que les industriels investissent 10 milliards d'euros dans la recherche pour être aux 3 % du PIB exigé par « Lisbonne ». Au bilan, quelques promesses vagues, et surtout beaucoup d'incertitudes.

Les intentions gouvernementales en matière de recherche... trois rapports les éclairent

Trois rapports récents*, transmis récemment au gouvernement, peuvent nous aider à percevoir le sens des intentions gouvernementales en matière de recherche. Ils constatent les handicaps croissants depuis 10 ans du développement industriel de la France, mais aussi de l'Europe, par rapport aux États-Unis. Dans le contexte de la concurrence internationale, notre pays n'a pas pris la mesure de l'accélération du progrès scientifique et technique qui intervient maintenant **directement** dans la production. Pour lui permettre de redresser la barre en remobilisant ses capacités industrielles, les trois rapports appellent des réformes structurelles qui modifieraient en profondeur les rapports entre la production des « savoirs » (les universités et la recherche) et l'industrie.

On peut être d'accord avec le constat. Mais faut-il partager les analyses et les solutions proposées ? Dans un passé récent, les grands programmes ont assuré les rôles d'impulsion du développement industriel dans des secteurs qui, aujourd'hui, sont des points forts de l'industrie française : aéronautique, industrie spatiale, nucléaire civil, composants électroniques. Selon les trois rapports, cette forme de dynamisme industriel fondée sur le triptyque *recherche publique/entreprise publique/commande publique* serait aujourd'hui inadaptée dans un environnement dominé par la mondialisation des échanges internationaux et les règles de la construction européenne. Ils en déduisent que le renouveau de la politique industrielle passe par la mise en œuvre de programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle au travers de « pôles de compétitivité » régionaux. Ceux-ci s'appuieraient sur un partenariat entre d'une part, des entreprises privées et d'autres part, les collectivités territoriales et la puissance publique, lesquelles, sous différentes formes, financeraient la moitié des dépenses de recherche et développement. Dans un tel cadre, les acteurs privés assureraient la conduite des programmes qui les concernent. La cohérence de l'ensemble de ces programmes serait assurée par

une **Agence de l'Innovation Industrielle** rattachée au Premier ministre.

Cette politique est-elle à même de réduire les handicaps de l'industrie française ? La cause principale des handicaps de l'industrie française est connue. Elle tient aux logiques libérales dans le contexte de la concurrence mondiale ; les coûts salariaux, de formation et l'effort de recherche s'opposent à la rentabilité financière attendue par les actionnaires. Cette contradiction, que le financement accru de l'État et des collectivités territoriales ne changera pas, précarise l'emploi, casse les potentiels industriels et fragilise l'aménagement du territoire. Elle ne manquera pas d'asservir à l'aval industriel un potentiel de recherche qui aura perdu ses moyens d'indépendance (ses statuts, l'orientation de ses programmes) si la politique préconisée par les trois rapports s'applique.

Les logiques libérales ont fait la démonstration de leur nocivité. Elles sont incapables d'impulser les dynamiques industrielles souhaitables pour le futur. Pour surmonter les obstacles structurels et sociétaux que rencontre le développement industriel, ces dynamiques doivent préserver les avancées des connaissances fondamentales dans tous les domaines y compris les sciences humaines, s'appuyer avant tout sur la valorisation de l'emploi scientifique, mettre en œuvre la transparence en direction des Français et la démocratie participative avec les personnels de la recherche. Ces orientations, qui conditionnent la réussite, ne sont pas les soucis des auteurs des trois rapports.

* Rapport remis au Premier ministre le 21 avril 2004 : "**Pour un écosystème de la croissance**" du député **Christian Blanc**.

Rapport remis au Président de la République le 14 janvier 2005 : "**Pour une nouvelle politique industrielle**" du Président de la Compagnie de Saint-Gobain, **Jean-Louis Beffa**.

Rapport du Conseil d'analyse économique placé auprès du Premier ministre : "**Financer la R&D**" du Conseiller du Président et du Directeur général au Crédit agricole SA, **Jean-Paul Betbèze**.

R&D THALES : cécité stratégique

Chez nous, comme les salaires et le niveau d'investissement industriel, la R&D fait clairement partie des « *variables d'ajustement* » pour accroître la profitabilité d'une entreprise privée, en sacrifiant l'avenir à moyen et long terme. Après 7 ans de privatisation de THOMSON-CSF/THALES, nous avons assisté à une forte dégradation de la R&D, et plus encore de la partie « *Ramont* », au point que le renouvellement des gammes techniques n'est plus garanti (donc le carnet de commandes de demain). Les unités de production ont les yeux rivés sur leur « *résultat d'exploitation* », et ne voient pas au-delà de 18 mois (alors que les grands programmes d'armements ou de sécurité sont structurants sur 20, 30 ou 40 ans). La solution préconisée par la direction générale de THALES et par la Tutelle, pour « *masquer la misère* », est de marier THALES R&T avec des universitaires et des académiques, pas sous forme de vrais labos mixtes, structurants (comme celui avec le CNRS sur l'électronique de Spin, médaillé d'or 2003 du CNRS), mais sous forme virtuelle et délocalisée de « *labos communs* », avec IEMN, le LETI, l'Université de Limoges... sans réels moyens (budgets, effectifs spécifiques) ce qui se traduit rapidement par une pure délocalisation et donc la perte de compétences en interne. Ce qui nous « *tue* » ? La vision à très court terme des financiers et des actionnaires, l'accompagnement par la direction du groupe de cette stratégie mortifère !

Un ingénieur chercheur de THALES

A renvoyer L@ lettre de la Recherche : lettre-recherche@ugict.cgt.fr

Je m'abonne à L@ lettre de la Recherche

Nom :

Prénom :

Entreprise, unité de recherche :

E-mail :

Elections au Conseil d'Administration du CNRS - 2005													
	Inscr.	Votants	BLN.	Exprt.	SNTRS CGT	SNCS FSU	SGEN CFDT	SNIRS CGC	SNPTES UNSA	SNPREES FO	SUD	Divers	
2005	25154	11118	244	10874	2509	1957	2666	1109	689	803	838	303	2,79
2001	24241	11089	240	10849	2259	2010	3555	1359	598	1068	0	0	0,00
Différence	913	29	4	25	250	-53	-889	-250	91	-265	838	303	2,79
Les élus :					1	1	2	0	0	0	0	0	0

Elections au conseil d'administration du CNRS : l'action du SNTRS-CGT reconnue par les personnels

Le SNTRS-CGT, avec 23,1% des votes exprimés, marque un progrès de plus de deux points de pourcentage (+250 voix), malgré la présence de 8 listes au lieu de 6 en 2001. Le SGEN-CFDT accuse une baisse considérable (-889 voix et -8,2 points de pourcentage) et maintient de peu sa position de premier syndicat de l'organisme avec 24% des suffrages. Le SNCS-FSU reste stable avec 18% des voix, tandis que le SNIRS (10% des voix) et FO (7%) reculent de deux points. Enfin, le SNPTES progresse légèrement (+0,8%) et SUD, qui se présentait pour la première fois, obtient 7,7%.

Seul, le SNTRS-CGT poursuit une progression régulière depuis 10 ans, tant en pourcentage qu'en voix. Ce résultat est à mettre à l'actif de son action. Ce score marque la reconnaissance par les personnels du rôle du SNTRS-CGT dans le mouvement du printemps dernier. Il a en effet pesé de manière constante pour une mobilisation active des personnels, seul moyen de faire reculer le gouvernement. Il a agi pour obtenir l'unité syndicale et avec le collectif SLR. Il a œuvré pour obtenir l'engagement de toute la CGT dans cette lutte, notamment avec les syndicats de la recherche industrielle. Il a élaboré, fait connaître et mis en débat ses propositions tant en matière d'emploi, d'améliorations des carrières et des salaires, de la lutte contre la précarité, que pour le financement de la recherche, l'amélioration de son organisation et de son fonctionnement dans le public et dans le privé. Le SNTRS-CGT, comme toute la CGT est engagé dans un syndicalisme de lutte qui s'appuie à la fois sur le débat avec les personnels et sur l'action. La CGT a été la principale force dans la lutte contre les projets anti-sociaux du gouvernement, tant sur les retraites que sur la sécurité sociale. Elle agit sur la base de propositions, telle que la sécurité sociale professionnelle, qui visent à garantir des droits à tous les salariés, tout au long de leur vie. Elle se bat dans les entreprises contre les délocalisations et dans le secteur public pour l'amélioration des services publics et contre leur destruction. Enfin, ce progrès du SNTRS-CGT conforte une conception démocratique du rôle des élus, fondé sur la préparation collective, la vigilance sur les principes, l'intervention, la diffusion des débats et l'analyse des enjeux auprès de tous les personnels.

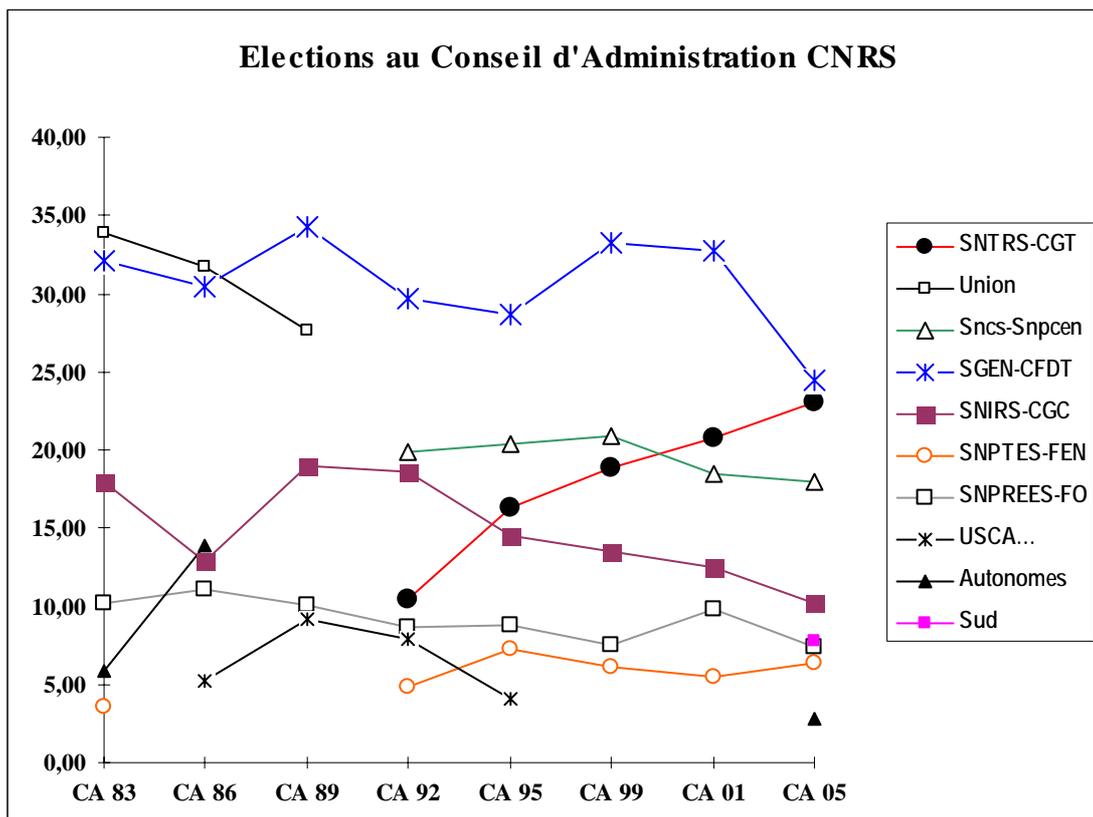
Comme le SNTRS-CGT, les électeurs ont reconnu dans le projet pour le CNRS un élément de la réforme d'ensemble du système de recherche que le gouvernement met déjà en place, sans attendre la promulgation de la LOP.

Cependant, le SNTRS-CGT ne peut se satisfaire de l'érosion persistante du taux de participation. Une grande part des personnels n'a plus de rapport direct avec les organisations syndicales en raison de la dispersion des laboratoires. C'est pourquoi le SNTRS-CGT œuvrera à l'amélioration de l'activité syndicale en direction des personnels afin de ne pas laisser des laboratoires ou des services sans défense et sans organisation collective.

Pour confirmer ces résultats, le SNTRS-CGT appelle les personnels à voter pour ses listes lors des élections au Conseil Scientifique du CNRS en juin et aux CAP au début de l'automne.

Voir les résultats par région page suivante...

Elections au CA du CNRS 2005 (Evolutions par régions en %)									* : Hors IN2P3
Régions	Votants	SNTRS	SNCS	SGEN	SNIRS	SNPTES	FO	SUD	Indépend.
Siège 2005*	42,39	20,86	8,97	28,46	15,20	10,53	9,94	5,07	0,97
Siège 2001	43,83	15,56	12,06	28,85	20,80	8,39	14,34		
Diff.	-1,44	5,3	-3,09	-0,39	-5,6	2,14	-4,40	5,07	0,97
INSU 2005	44,74	23,53	11,76	0	5,88	11,76	47,06	0	0
INSU 2001	26,32	29,17	0	16,67	12,50	0	41,67		
Diff.	18,42	-5,64	11,76	-16,67	-6,62	11,76	5,39	0	0
IN2P3 2005	41,3	32,34	5,24	19,23	11,19	3,5	7,52	18,71	2,27
IN2P3 2001	40,67	23,79	27,24	27,42	8,26	4,75	8,61		
Diff.	0,63	8,55	-22,00	-8,19	2,93	-1,25	-1,09	18,71	2,27
Paris A 2005	41,45	19,10	20,97	30,59	9,24	4,12	4,99	7,62	3,37
Paris A 2001	42,76	18,22	21,23	36,44	12,32	3,28	8,52		
Diff.	-1,31	0,88	-0,26	-5,85	-3,08	0,84	-3,53	7,62	3,37
Paris B 2005*	41,68	18,19	22,58	25,63	9,96	5,44	9,56	5,58	3,05
Paris B 2001	43,16	17,97	20,96	34,24	12,89	4,56	9,38		
Diff.	-1,48	0,22	1,62	-8,61	-2,93	0,88	0,18	5,58	3,05
Thiais 2005	45,4	18,67	29,14	23,43	10,86	3,24	7,05	5,71	1,90
Thiais 2001	47,19	19,72	26,82	29,66	9,95	2,84	11,01		
Diff.	-1,79	-1,05	2,32	-6,23	0,91	0,40	-3,96	5,71	1,90
Gif-Orsay 2005*	42,1	21,03	22,05	28,23	7,76	4,27	9	5,17	2,47
Gif-Orsay 2001	44,14	22,50	19,37	33,70	9,08	4,44	9,08		
Diff.	-2,04	-1,47	2,68	-5,47	-1,32	-0,17	-0,08	5,17	2,47
Bellevue 2005	43,07	17,65	16,79	29,12	11,33	6,31	10,9	6,17	1,72
Bellevue 2001	45,42	17,49	14,45	39,02	12,86	5,35	10,84		
Diff.	-2,35	0,16	2,34	-9,90	-1,53	0,96	0,06	6,17	1,72
Nancy 2005	49,77	20,27	15,06	25,48	12,16	6,76	12,55	5,02	2,7
Nancy 2001	52,44	18,86	12,57	30,29	15,24	5,33	17,71		
Diff.	-2,67	1,41	2,49	-4,81	-3,08	1,43	-5,16	5,02	2,70
Lyon 2005*	44,78	20,79	17,17	24,25	11,34	7,72	5,04	10,08	3,62
Lyon 2001	48,24	21,38	17,57	32,97	15,22	4,89	7,97		
Diff.	-3,46	-0,59	-0,40	-8,72	-3,88	2,83	-2,93	10,08	3,62
Centre 2005	42,65	25,08	18,01	25,08	11,58	5,79	4,82	5,47	4,18
Centre 2001	43,53	18,90	15,46	34,02	14,09	7,56	9,97		
Diff.	-0,88	6,18	2,55	-8,94	-2,51	-1,77	-5,15	5,47	4,18
Alsace 2005*	49,21	20,04	14,39	15,85	17,30	19,85	5,65	3,64	3,28
Alsace 2001	49,39	19,06	14,34	21,76	28,98	8,99	8,81		
Diff.	-0,18	0,98	0,05	-5,91	-11,68	10,86	-3,16	3,64	3,28
Grenoble 2005*	44,19	22,46	14,98	34,44	4,16	9,15	5,66	5,82	3,33
Grenoble 2001	47,92	17,55	14,07	48,87	7,78	7,78	8,94		
Diff.	-3,73	4,91	0,91	-14,43	-3,62	1,37	-3,28	5,82	3,33
Provence 2005*	43,19	27,05	21,67	18,98	9,42	4,31	8,21	7,81	2,56
Provence 2001	44,43	27,45	21,15	28,29	9,66	4,9	8,54		
Diff.	-1,24	-0,40	0,52	-9,31	-0,24	-0,59	-0,33	7,81	2,56
Montpel. 2005	47,53	25,68	24,49	20,10	7,09	4,22	3,89	11,32	3,21
Montpel. 2001	50,34	21,45	18,51	35,47	8,65	9,34	6,57		
Diff.	-2,81	4,23	5,98	-15,37	-1,56	-5,12	-2,68	11,32	3,21
Midi-Pyr. 2005	47,85	31,50	17,43	20,91	8,04	4,16	4,83	10,32	2,82
Midi-Pyr. 2001	46,46	25,63	21,33	31,11	11,11	4,15	6,67		
Diff.	1,39	5,87	-3,90	-10,20	-3,07	0,01	-1,84	10,32	2,82
Aquitaine 2005	45,32	37,86	13,11	22,82	9,22	5,34	3,16	4,85	3,64
Aquitaine 2001	46,78	28,13	15,61	36,14	10,06	4,11	5,95		
Diff.	-1,46	9,73	-2,50	-13,32	-0,84	1,23	-2,79	4,85	3,64
Bretagne 2005	46,59	20,16	20,67	21,45	7,75	8,27	10,85	8,27	2,58
Bretagne 2001	48,46	16,47	20,59	31,76	10,59	7,06	13,53		
Diff.	-1,87	3,69	0,08	-10,31	-2,84	1,21	-2,68	8,27	2,58
Nord 2005	46,88	21,98	15,95	18,81	23,71	3,45	6,03	8,19	3,88
Nord 2001	53,13	28,70	16,20	22,69	20,37	4,63	7,41		
Diff.	-6,25	-6,72	-0,25	-3,88	3,34	-1,18	-1,38	8,19	3,88
Normandie 2005*	45,19	25,33	18,00	18,67	7,33	4,67	11,33	12,67	2,00
Normandie 2001	46,53	21,71	20,16	28,68	10,08	6,20	13,18		
Diff.	-1,34	3,62	-2,16	-10,01	-2,75	-1,53	-1,85	12,67	2,00



Comme pour le Conseil d'Administration, les élections au Conseil Scientifique du CNRS confirment la progression du SNTRS-CGT.

Comme pour le Conseil d'Administration, les élections au Conseil Scientifique du CNRS confirment la progression du SNTRS-CGT. Avec 18,4% des votes exprimés, il est, tous corps confondus, le troisième syndicat des personnels des laboratoires du CNRS, derrière le SGEN-CFDT (24,3%) et la FSU (22,3%). La CFDT marque un recul important (-7%), ainsi que le SNIRS, au profit de SUD qui se présente pour la première fois dans le collège C et les deux collèges B, du SNPTES (+6%) et du SNTRS-CGT (0,7%). L'engagement du SNTRS dans les luttes de la recherche, sa ténacité à informer les personnels, à les faire intervenir et débattre, à les mobiliser, sa capacité à défendre leurs intérêts sont soutenus par une partie importante des personnels de la recherche.

S'il progresse dans tous les corps des personnels CNRS, les syndicats de la CGT(SNTRS-CGT et Ferc-Sup-CGT) reculent sensiblement dans les corps des enseignants-chercheurs. Il leur faudra améliorer leur activité pour mieux prendre en compte les revendications de ces catégories. Le SNTRS-CGT est le premier syndicat au sein du collège C

(31,3% des voix, +1,7), et poursuit sa progression au sein des collèges B1 (11%, +0,9) et A1 (8%, +2%).

La faiblesse de la participation à ces élections et la poursuite de sa régression sont un élément très préoccupant. Elle est bien plus faible qu'au élections au Conseil d'Administration du CNRS. Elle est particulièrement faible parmi les enseignants-chercheurs alors qu'elle se stabilise dans les collèges CNRS. L'enjeu du Conseil Scientifique est sans doute mal compris par les personnels. La crise que vient de traverser la direction du CBNRS à l'occasion du vote du projet Larrourourou montre l'importance de cette instance et sa capacité à trouver des solutions qui préservent le rôle des personnels dans la définition de la politique de l'organisme.

L'élu du SNTRS-CGT, Jean-Pierre Barbe s'emploiera à clarifier au près de toutes les catégories de personnel les enjeux de cette instance dans un contexte d'attaques sans précédent contre l'organisme. Il sera attentif à soutenir la recherche de base des laboratoires.

Election au Conseil Scientifique du CNRS - 2005

Collèges	Inscrits	Votants	B.I.N.	Expr.	SNTRS	SNCS**	SGEN	SNIRS	SNPTES	FO	SUD	Autonomes					
Coll. A1 - 2005	4527	2253	49,77	44	2209	179	8,10	879	39,79	725	32,82	239	10,82	82	3,71	105	4,75
Coll. A1 - 2001	4471	2170	48,54	48	2122	129	6,08	903	42,55	721	33,98	268	12,63			101	4,76
Différence	56	83	1,23	-4	87	50	2,02	-24	-2,76	4	-1,16	-29	-1,81	82	3,71	4	-0,01
Coll. A2 - 2005	9298	2553	27,46	81	2472	96	3,88	872	35,28	691	27,95	324	13,11	341	13,79	148	5,99
Coll. A2 - 2001*	8740	2714	31,05	106	2608	163	6,25	797	30,56	985	37,77	517	19,82			146	5,60
Différence	558	-161	-3,60	-25	-136	-67	-2,37	75	4,72	-294	-9,82	-193	-6,72	341	13,79	2	0,39
Coll. B1 - 2005	6583	2577	39,15	49	2528	286	11,31	880	34,81	548	21,68	245	9,69	95	3,76	132	5,22
Coll. B1 - 2001	6790	2700	39,76	58	2642	275	10,41	966	36,56	689	26,08	299	11,32			119	4,50
Différence	-207	-123	-0,62	-9	-114	11	0,90	-86	-1,75	-141	-4,40	-54	-1,63	95	3,76	13	0,72
Coll. B2 - 2005	15977	3519	22,03	107	3412	311	9,11	1209	35,43	736	21,57	246	7,21	409	11,99	168	4,92
Coll. B2 - 2001*	12920	3298	25,53	126	3172	370	11,66	1211	38,18	945	29,79	422	13,30			224	7,06
Différence	3057	221	-3,50	-19	240	-59	-2,55	-2	-2,74	-209	-8,22	-176	-6,09	409	11,99	-56	-2,14
Coll. C - 2005	22266	8606	38,65	217	8389	2630	31,35	406	4,84	1917	22,85	723	8,62	1258	15,00	837	9,98
Coll. C - 2001	20602	8014	38,90	234	7780	2309	29,68	471	6,05	2355	30,27	902	11,59	1006	12,93	737	9,47
Différence	1664	592	-0,25	-17	609	321	1,67	-65	-1,21	-438	-7,42	-179	-2,98	252	2,07	100	0,50
Total - 2005	58651	19508	33,26	498	19010	3502	18,42	4246	22,34	4617	24,29	1777	9,35	2185	11,49	1390	7,31
Total - 2001	53523	18896	35,30	572	18324	3246	17,71	4348	23,73	5695	31,08	2408	13,14	1006	5,49	1327	7,24
Différence	5128	612	-2,04	-74	686	256	0,71	-102	-1,39	-1078	-6,79	-631	-3,79	1179	6,00	63	0,07

* : Listes SNTRS-CGT / FERC-Sup-CGT

** : Dans les collèges A2 et B2 dans la colonne SNCS-FSU il faut lire SNE-Sup-FSU

Election au Conseil d'Administration de l'INSERM - 2005

ITA	Inscrits	Votants	B.I.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC			
ITA 2005	2710	1197	44,17	12	1185	463	39,07	184	15,53	113	9,54
ITA 2002	2665	1385	51,97	15	1370	500	36,50	234	17,08	114	8,32
Différence	45	-188	-7,80	-3	-185	-37	2,58	-50	-1,55	-1	1,21
Chercheurs	Inscrits	Votants	B.I.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC	SNCS		
Chercheurs 2005	2063	853	41,35	8	845	104	12,31	103	12,19	399	47,22
Chercheurs 2002	1942	971	50,00	6	965	91	9,43	133	13,78	449	46,53
Différence	121	-118	-8,65	2	-120	13	2,88	-30	-1,59	-50	0,69
ITA + Chercheurs	Inscrits	Votants	B.I.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC	SNCS		
Total 2005	4773	2050	42,95	20	2030	567	27,93	664	32,71	113	5,57
Total 2002	4607	2356	51,14	21	2335	591	25,31	814	34,86	114	4,88
Différence	166	-306	-8,19	-1	-305	-24	2,62	-150	-2,15	-1	0,68

RESULTATS des Elections au Conseil d'Administration de l'INSERM 2005

Faits marquants

Très forte baisse de la participation

-7,8% (-188 voix) chez les ITA ; -8,7% (-118 voix) chez les chercheurs !

Progression continue du SNTRS CGT

+2,9% chez les chercheurs, +2,6% chez les ITA mais on garde 1 seul siège (ITA) et on « loupe » pour 14 voix le deuxième siège chez les chercheurs !

Légère progression du SNCS FSU

+0,7% chez les chercheurs avec le gain deuxième siège au détriment du SNIRS

Chute du SGEN CFDT

-2,2% ITA et -2% chercheurs et déclin du SNIRS CGC -1,6% ITA et -1,6% chercheurs

Léger progrès de la CFTC

de +1,2% chez les ITA.

Le fait majeur est la **forte chute de la participation** cette année aussi bien chez les ITA que chez les chercheurs soit au total une chute de 8,2% (moins 306 voix !). En dehors du vote en période de début de vacances, il faut s'interroger sur ce fait qui touche sans doute surtout les plus jeunes nouvellement recrutés et aussi certains de nos collègues qui doivent se sentir découragés vu les blocages de carrières. Cela questionne l'efficacité de l'action syndicale, malgré le mouvement exceptionnel de luttes depuis plus d'un an. Il n'est pas surprenant dans ce contexte de constater que **les syndicats les plus en pointe dans ce mouvement sont ceux qui progressent, et en particulier le SNTRS CGT qui est celui qui progresse le plus !**

Collège ITA :

Le SNTRS CGT progresse de 2,6% avec 39,1% (1 élu : Jean KISTER), et passe ainsi nettement devant le SGEN CFDT qui chute de 2,2% avec 35,9% (une élue). L'écart est même plus important qu'en 1999. Le SNIRS continue sa chute régulière avec 15,5% (-1,6%) mais garde son élue. La CFTC progresse légèrement de 1,2% avec 9,5%.

Collège Chercheurs :

Avec une légère augmentation de 0,7% avec 47,2% le SNCS gagne enfin le deuxième siège au détriment du SNIRS qui chute de 1,6% avec 12,2%. Mais il a manqué 14 voix au SNTRS pour gagner ce deuxième siège du fait que **pour la première fois nous passons devant le SNIRS ..** pour UNE voix !!

Le SNTRS progresse de 2,9% avec 12,3% et est le seul à gagner 13 voix alors qu'il y a 120 exprimés en moins ! Le SGEN chute de près de 2% avec 28,3% (1 élu)

Sur le Total ITA plus Chercheurs :

Le SGEN reste le premier syndicat (32,7%, -2,15%) mais l'écart se resserre avec **le SNTRS (27,9% et +2,6%)**. Le SNCS est à 19,7% (+0,4%) et la CFTC à 5,6% (+0,7%). Le SNIRS chute de 1,6% avec 14,1% et perd un élu.

Le rapport de force au CA est donc le suivant : 2 SGEN, 2 SNCS (+1), 1 SNTRS et 1 SNIRS (-1).

Tribune de discussion

A vos plumes, à vos claviers...

**prenez le temps
d'écrire vos réflexions**

Projet de réforme statutaire de la Fonction Publique d'État

Les discussions entre le Ministre de la FP et les syndicats sur les revalorisations salariales s'assortissent d'un volet de réforme des statuts de la Fonction Publique d'État.

Le gouvernement considère que la construction statutaire actuelle ne correspond plus aux besoins d'organisation de l'État et des politiques mises en place : libre circulation communautaire, LOLF, décentralisation et mobilité plus grande entre les trois Fonctions Publiques (État, territoriale et hospitalière). La gestion des personnels devient territoriale avec une mise en place de tous les poncifs de la gestion des ressources humaines. Vive la mobilité professionnelle pour mettre fin à la mobilité géographique !

Pour mettre en œuvre cette politique, le gouvernement souhaite réduire considérablement le nombre de corps et les statuts particuliers afférents en 28 cadres statutaires (voir tableau page suivante).

La lecture du tableau montre une démarche de « type fonction publique » quant à la structuration en niveau. En fait on retrouve les catégories actuelles: N1=catégorie C, N2=catégorie B, N3=catégorie A, N4=catégorie A+ et N5 conseil et contrôle de l'État. Les quatre premiers niveaux étant des niveaux d'embauche et de carrière, elle appelle l'existence de grades dans ces niveaux. Nous sommes très loin de notre conception de la qualification et de la classification en différents niveaux permettant de reconnaître les niveaux principaux.

On voit poindre dans ce tableau la fusion des statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs et la fusion de tous les corps techniques dans un seul cadre statutaire. La disparition des IE et IR ou une modification profonde de cette distinction. La disparition des AI et des AGT.

La réforme des statuts particuliers en cadres statutaires harmonisés supprime les dérogations qui répondaient aux conditions spécifiques d'exercice des métiers de la recherche.

Le but de ce dispositif est de permettre une réorganisation en profondeur de la gestion des personnels. La gestion des personnels ne se fera plus dans le cadre d'un statut particulier lié à un organisme ou un ministère mais dans un cadre statutaire à l'intersection d'un niveau de recrutement et d'une grande filière professionnelle, à l'intérieur du statut général. Comme la filière professionnelle est beaucoup plus large que le ministère ou l'organisme, la gestion se fera à l'intérieur de ce cadre sur une base territoriale.

Ainsi dans le diagnostic gouvernemental pour cette réforme, on peut lire «Chaque cadre statuaire se situe à l'intersection, d'une grande filière professionnelle (6 : administration, finances, techniques..) et d'un niveau»... «L'appartenance à un cadre statutaire garantit aux agents des règles communes de déroulement de carrières et une vocation commune à occuper les

nombreux emplois (fonctions) correspondant aux différents grades du cadre statutaire». **Quel que soit le Ministère...** « Elle permet d'élargir les viviers des candidats potentiels, ce qui est cohérent avec la logique de fongibilité des emplois posée par la LOLF »... « Elle facilite enfin les réaffectations au sein des bassins d'emploi (territoire)... » Les procédures de détachement deviennent obsolètes à l'intérieur de la FP d'état (puisque le détachement est le moyen d'entrer dans un corps d'un autre statut particulier)... La mobilité sera encouragée et des procédures de publication et de phasage entre les différents ministères sera prévu ». **En conséquence, les organismes comme les Ministères n'auront plus de gestion statutaire de personnels à faire, ils feront appel à des personnes situées dans des cadres statutaires.**

Dans un autre passage, on lit « l'insuffisante distinction du grade et de l'emploi survalorise l'administration des carrières et interdit toute approche fonctionnelle de la gestion et donc toute réflexion sur l'adéquation entre les postes et les profils des personnes ... la gestion actuelle empêche une gestion de proximité, plus déconcentrée...et ...alimente un corporatisme rétif à toute rationalisation du système... Si le système ne change pas, il sera impossible :

--- de favoriser la mobilité choisie des personnels entre ministères et fonctions.

--- de modifier la répartition des recrutements entre les différents métiers pour tenir compte de la redéfinition progressive des missions de l'État.

--- d'atteindre les objectifs de la LOLF qui supposent que les directeurs de programme aient plus de latitude pour choisir leurs collaborateurs dans un vivier plus large. »

La logique d'organisation en cadre statutaires c'est l'organisation de la flexibilité et de la mobilité des personnels.

Recrutement

Le gouvernement dans cette logique prévoit de recruter par concours avec des concours distincts permettant de recruter par spécialités (un peu comme dans les EPST). Mais « Cette spécialité n'intervient qu'au moment du recrutement et de la première affectation, et n'est pas une modalité de gestion de la carrière ». « La durée de séjour initiale dans la spécialité sera de 4 ans ». On ne voit pas pourquoi et comment on perd sa spécialité et pourquoi elle doit être conservée 4 ans. Ce mode de gestion n'est que la constitution d'un marché des emplois où l'on peut puiser. Un organisme n'a plus aucun intérêt à faire une politique d'emploi, de qualification, d'évolution des métiers, de l'État en s'appuyant sur les outils conventionnels de gestion que sont la délégation inter-services et le mandat de gestion. »

Ainsi les organismes perdraient toute maîtrise de gestion de personnels et n'auraient qu'à s'occuper de « personnes ».

LES 28 CADRES STATUTAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

	Administration	Formation et culture	Administration financière	Santé social	Technique	Sécurité
N 5	CADRE DE CONTRÔLE DE L'ETAT					
N 4	CADRE SUPERIEUR D'ADMINISTRATION 10 corps - effectif : 5 400	CADRE SUPERIEUR DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE 13 corps - eff. : 21 700	CADRE SUPERIEUR DES FINANCES 8 corps - effectif : 1 700	MEDECIN 1 corps - effectif : 1 600	CADRE SUPERIEUR TECHNIQUE 3 corps - effectif : 700	CADRE SUPERIEUR DE SECURITE 1 corps - effectif : 2 100
N 3	CADRE D'ADMINISTRATION 48 corps - effectif : 27 100	CADRE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE 14 corps - eff. : 24 500	CADRE DES FINANCES 9 corps - effectif : 33 300	CADRE MEDICO-SOCIAL Corps en cours de constitution	INGENIEUR 31 corps - effectif : 17 900	
N 2	ASSISTANT D'ADMINISTRATION 38 corps - effectif : 61 200	ASSISTANT DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE 19 corps - effectif : 12 600	ASSISTANT DES FINANCES 4 corps - effectif : 49 100	INFIRMIER ET ASSISTANT PARAMEDICAL 10 corps - eff. : 7 000	TECHNICIEN 36 corps - effectif : 35 000	OFFICIER DE SECURITE 2 corps - effectif : 16 200
N 1	ADJOINT D'ADMINISTRATION 56 corps - effectif : 137 000	ADJOINT DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE 4 corps - effectif : 5 100	ADJOINT DES FINANCES 4 corps - effectif : 71 000	ADJOINT DE SANTE 8 corps - effectif : 1 400	ADJOINT TECHNIQUE ET DE SERVICE 140 corps - effectif : 174 700	TECHNICIEN DE SECURITE 2 corps - effectif : 119 000
	120 corps Effectif : 812 000	115 corps Effectif : 176 000	125 corps Effectif : 176 000	125 corps Effectif : 176 000	210 corps - eff. : 228 000	5 corps - eff. : 138 000
	49 corps Effectif : 27 000	52 corps Effectif : 121 000	49 corps Effectif : 126 000	37 corps - effectif : 21 000	210 corps - eff. : 228 000	5 corps - eff. : 138 000

Les effectifs sont des effectifs budgétaires

De même les CAP seraient par cadres statutaires à gestion nationale, pour les hauts niveaux, et à gestion déconcentrée pour les autres.

« Les compétences des CAP seraient recentrées sur .
« Les compétences des CAP seraient recentrées sur les actes les plus importants de la gestion statutaire. »
Cette réforme d'essence libérale instaure la concurrence

entre individus et veut casser toutes les solidarités professionnelles d'organisme. Elle privilégie le territoire qui devient le mode d'organisation de l'asservissement de la Fonction Publique aux besoins des entreprises. On voit la même logique se mettre en œuvre dans l'organisation de la recherche.

Compte-rendu de situation des discussions du groupe de travail du CNRS sur l'évaluation professionnelle des ITA

L'objectif de ce groupe de travail "direction du CNRS-syndicats" est de définir un dispositif d'évaluation des ITA tel que cela aurait dû l'être depuis le décret de 1984. La très grande majorité des syndicats se sont prononcés pour une évaluation professionnelle des ITA à l'exception de FO qui refuse toute forme d'évaluation. Un dispositif réel d'évaluation n'est toujours pas mis en place alors que les textes existent et n'ont jamais été appliqués (décret de 1984 propre aux statuts des personnels et le décret de 2002, art. 20, la version modifiée).

L'enjeu, pour nous, est de mettre en place un dispositif d'évaluation professionnelle par les pairs qui reconnaisse les qualifications et aide les CAP et les jurys de concours à promouvoir les personnels sur des critères autres que le clientélisme ou ceux des directions de labo ou des départements scientifiques.

Cette évaluation peut présenter également un intérêt prospectif dans l'étude et le suivi de l'évolution des métiers au CNRS et plus généralement pour une politique des ITA fondée sur les qualifications des métiers et la reconnaissance des ITA comme un élément important dans la stratégie du CNRS.

Le système d'appréciation actuellement en place, a montré tout ses limites (Problème dans la rédaction des dossiers, sa réactualisation, l'exploitation qui en est faite, la partialité du document, les disparités dans la mise en forme, absence de concertation dans son élaboration dans certaines unités et parfois manque d'intérêt des directions de labo.).

Évaluation actuellement mise en œuvre.

Actuellement, et la direction le reconnaît, l'appréciation, par la hiérarchie, du travail effectué par un agent dans le service ou l'unité n'est pas une évaluation. Elle se fait dans la limite des compétences techniques de la hiérarchie et se limite à l'usage de la qualification de l'agent dans l'emploi dans l'unité ou le service. Il est clair que l'avis et l'appréciation du Directeur de l'unité est une donnée insuffisante dans le cadre d'une véritable évaluation. Ce qui sera donc proposé concerne donc, un dispositif d'évaluation indépendant du circuit hiérarchique conventionnel.

Les principes.

Nous avons donné nos principes d'évaluation qui ont été diffusés largement. Les difficultés viendront sans doute dans les modalités pratiques.

Le système d'évaluation reposerait sur les principes suivants :

- les commissions d'évaluation sont constituées autour des BAP ou des familles de métiers qui est un sous-découpage des BAP
- une évaluation continue dans le temps avec une fréquence quadriennale et qui ne se limite pas à quelques événements dans la carrière de l'agent,
- Rapport d'évaluation global pour entretenir la réflexion sur l'évolution des métiers,
- Évaluation du contexte professionnel,
- Évaluation des agents,
- Reconnaissance des qualifications,
- Transmission des rapports aux CAP et aux jurys de concours.

L'évaluation doit permettre de prendre en compte les compétences réelles de l'agent et elle ne doit pas se limiter à celles qui sont mises en œuvres. Ce point fait nettement apparaître la nécessité d'une expertise par des pairs compétents dans chacun des métiers qui feront l'objet d'une évaluation. La démarche que nous défendons est la mise en œuvre d'une évaluation « quadriennale » des ITA (évaluation continue des agents). Les représentants de l'administration craignent la lourdeur liée à la mise en œuvre d'un tel dispositif et penchent pour une évaluation réalisée que pour des cas particuliers comme lors d'une demande de promotion ou à la demande de l'agent.

Si on veut prendre en compte la dimension individuelle et collective du contexte de travail, l'examen doit être en phase avec l'évaluation quadriennale des laboratoires. Les Comités d'évaluation quadriennaux ne peuvent être déconnectés de l'évaluation du potentiel technique. Et une évaluation professionnelle d'un ITA ne peut être déconnecté totalement de l'expertise du contexte professionnel.

En effet, le contexte professionnel se compose de trois facteurs :

- Le contexte scientifique
- Le contexte technique
- Le contexte du collectif de travail

Le contexte scientifique fait référence à ce que l'agent peut apporter au développement scientifique du laboratoire.

Le contexte technique fait référence aux outils et aux équipements technologiques permettant à l'agent d'effectuer son travail dans de bonnes conditions et avec le matériel adéquat.

Le contexte du collectif de travail renvoie aux condi-

tions dans laquelle l'agent exerce sa qualification, à la qualité des relations que l'agent entretient, dans le cadre professionnel, avec ses supérieurs comme avec l'ensemble des personnels.

Pour le contexte scientifique, le rapport de l'agent peut tout à fait renseigner les experts sur la nature de son travail et le contexte dans lequel il évolue et intervient : participation directe au développement de la recherche ou prestataire, au service d'une science ou d'une technologie différente du métier de l'agent.

Pour le contexte technique, il s'agit de savoir si l'agent a les outils et les équipements nécessaires à l'exploitation de ses compétences. Il est aussi nécessaire de connaître l'état de jouvence des équipements tout autant que l'infrastructure, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Pour cela, il apparaît important que des experts en apprécient la nature sans qu'elle soit soumise à l'autocensure, conséquente au visa hiérarchique.

Pour le contexte collectif de travail, il s'agit d'appréhender le fonctionnement démocratique du labo ou du service, la nature des relations entre les agents et celle de leur hiérarchie. Quel degré de liberté et d'initiative est possible ? Quel contexte de travail, infantilisant ou humain ?

Il nous apparaît important que ces points soient appréciés par un tiers, en l'occurrence les pairs. Mais ces deux derniers aspects ne peuvent être vus qu'en allant sur place et ne nécessitent pas forcément d'être « expert du métier ».

L'idée d'examen par des « expert du métier » sur place ne fait pas l'objet d'un consensus général.

eule une évaluation sur la base d'un dossier de carrière accompagné d'une appréciation hiérarchique est retenue.

Cependant ce dossier ne peut pas être ni une auto-évaluation, ni être soumise à une censure hiérarchique. De plus, il est évident qu'un dossier de carrière de type 82 ne peut être complet car inadapté à l'expertise du contexte technique et collectif de travail. Il faut aussi prendre en compte des agents dont l'activité professionnelle est plus difficile à apprécier sur la base d'un écrit.

Composition des commissions d'évaluation.

Les « commissions d'évaluation » devraient être dépen-

dantes des métiers qu'elles doivent expertiser, par conséquent elles suivront un découpage par BAP ou famille professionnelle. Ainsi une BAP importante peut avoir plusieurs commissions d'évaluation sans que cela soit le cas pour toutes.

Les commissions pourraient être composées d'une vingtaine d'experts. Ceux-ci seraient nommés sur des critères d'expertises professionnelles par l'administration et par les organisations syndicales paritaires ou non ? Une proposition a été d'un tiers par l'administration, un tiers par les syndicats et le dernier tiers désigné par les deux précédents.

Il est également fait remarquer que ces experts ne devraient pas avoir un niveau trop éloigné (+ ou - 2 corps max.) du niveau de compétences expertisé. L'intérêt est de favoriser une meilleure appréciation des niveaux de compétences.

Dans les cas où l'évaluation nécessiterait un recours à une expertise, celle-ci serait assurée par une équipe d'experts désignée, sur des critères d'expertise professionnelle, par cette « commission d'évaluation ».

Mise en Œuvre

Il a été souligné la nécessité d'une véritable mise en œuvre qui ne passe pas par l'expérimentation, trop souvent, préambule de projets qui ne sont pas conduits à leur terme.

Pour cela, il est proposé de s'orienter vers une démarche par corps qui engage une démarche simultanée dans toutes les BAP et familles de métiers. Ceci permettra d'activer l'ensemble des commissions d'évaluation professionnelle. L'idée retenue consiste à une mise en œuvre à la fois représentative des populations (adapté aux différents corps et aux différentes tailles de populations) mais aussi de s'assurer de sa compatibilité avec toutes ces catégories.

Les représentants de la direction proposent que la mise en œuvre s'adresse dans un premier temps à un corps intermédiaire et important dans les différents métiers, soit le corps des Assistants Ingénieurs, et un corps moins nombreux en agents, mais qui pose des questions particulières et est inégalement réparti dans les BAP, celui des Adjoints techniques.

Personnels bloqués en fin de grades :

Une indemnité en 2005⁽¹⁾

Une indemnité exceptionnelle de sommet de grade, non soumise à retenue pour pension civile ou militaire⁽²⁾, est attribuée aux fonctionnaires civils qui, au 31 décembre 2004, ont, depuis trois années au moins, atteint le dernier échelon d'un grade.

Cette indemnité est également attribuée lorsque les fonctionnaires ont cessé leur activité postérieurement au 31 décembre 2004 et qui remplissaient les conditions à cette date.

Le montant de l'indemnité correspond à 1,2 % du traitement indiciaire brut afférent, au 31 décembre 2004, au dernier échelon du grade ou de l'emploi, sur une base annualisée et proratisée selon le taux d'activité de l'agent à cette date.

Pour ce calcul sont exclus la nouvelle bonification indiciaire et toute majoration ou tout index de correction. L'indemnité est versée en une seule fois.

Elle n'est prévue que pour 2005 (A ce jour, nous n'avons pas d'indication sur la date de paiement).

Pour ceux qui sont détachés, c'est la situation dans le corps d'accueil qui est prise en compte

Nous sommes encore très loin du compte !

La somme versée est dérisoire au vu des retards en matière de pouvoir d'achat. Une fois de plus c'est une prime qui est mise en place. Et la mesure ne vaudrait que pour 2005 !

Et toujours rien en matière de rattrapage de pouvoir d'achat pour tous !

Grade	Indice de fin	Prime	Grade	Indice de fin	Prime	Grade	Indice de fin	Prime
DRCE	1319	835,02	IE2	618	391,24	AARP2	672	425,42
DR1	1163	736,26	AI	550	348,19	AAR	641	405,8
DR2	962	609,01	TCE	513	324,76	SARCE	513	324,76
CR1	820	519,12	TCS	488	308,94	SARCS	488	308,94
CR2	563	356,42	TCN	462	292,48	SARCN	462	292,48
IRHC	962	609,01	AJTP	415	262,72	AJAP1	393	248,8
IR1	820	519,12	AJT	378	239,3	AJAP2	378	239,3
IR2	712	450,75	AGTP	351	222,21	AJA	351	222,21
IEHC	782	495,06	AGT	337	213,34			
IE1	672	425,42	AAAP1	782	495,06			

¹⁾ Décret 2005-396 du 27 avril 2005 :

⁽²⁾ Cependant, cette prime, comme toutes les autres, sera soumise à cotisation pour le régime additionnel de retraite sur les primes (5%).

Concernant la période de versement effectif de cette prime, les échos que nous avons de la Direction du CNRS nous font craindre que ce ne serait pas avant septembre (voire en fin d'année 2005). Les raisons officielles invoquées par la DRH seraient les difficultés à repérer les agents concernés (sic !)

Coup de force à l'INSERM au mépris de la loi : L'évaluation démocratique court-circuitée et l'usage de l'anglais imposé !

Début 2005, le Directeur Général de l'INSERM avait décidé que : « *La procédure envisagée pour l'évaluation des centres de recherche, dont la prochaine session doit se tenir en juin 2005, prévoit la présence d'experts étrangers au sein du Conseil Scientifique ainsi qu'une audition en anglais de l'équipe de direction du centre de recherche soumis à évaluation.* »

Le texte statutaire de l'INSERM ne prévoit que la possibilité d' « *inviter des experts à donner leur avis écrit* » au Conseil Scientifique. En conséquence, les textes n'autorisent pas la présence des experts dans ses débats internes. Il était prévu la présence de 4 experts allemands et 4 experts anglais qui devaient siéger à côté des 30 membres élus et nommés du Conseil Scientifique durant l'ensemble des débats sur l'évaluation des centres de recherche, classement compris.

Si l'avis scientifique de collègues étrangers est le bienvenu pour l'évaluation des structures de l'INSERM, leur contribution doit se faire sous la forme statutaire de rapports écrits, comme le prévoit les textes statutaires. La présence de ces experts aux débats internes du Conseil Scientifique est donc non-statutaire.

Si on peut envisager des améliorations au système de recherche français, comme cela est actuellement en débat dans le cadre de la future loi d'orientation et de programmation de la recherche en préparation, on ne peut admettre un tel « coup de force » de la Direction d'un organisme public comme l'INSERM, dont le devoir est de faire respecter les textes en vigueur. Dans la mesure où la politique de la direction générale de l'INSERM est de transformer l'institut en une agence de moyens, il est fortement à craindre que le choix de ces experts étrangers puisse se porter sur des personnalités qui défendent des choix d'organisation de la recherche opposés à ceux portés par la communauté scientifique en France.

La loi du 4 août 1994 définit explicitement le français comme la langue de la République, en conséquence, rien ne justifie que le Conseil Scientifique de l'INSERM soit amené à utiliser l'anglais dans ses débats internes. Les séances plénières du Conseil Scientifique ne peuvent être assimilées à des réunions scientifiques. Cette opinion est également partagée par le **Professeur Axel KAHN**, comme en atteste sa réponse au sujet de l'usage de l'anglais en première intention au Conseil Scientifique de l'INSERM : « (...) *ce qui pouvait se justifier - et était d'ailleurs d'usage courant dans les visites d'unité - pour l'exposé d'un programme scientifique, devenait totalement contre-productif pour la discussion de l'organisation matérielle, administrative et scientifique d'un centre de recherche, et la participation*

optimale de tous les membres du conseil. Pour ma part, je m'exprimerai en français. » (A noter que le professeur Axel KAHN était concerné par les auditions de juin 2005 en tant que Directeur de l'Institut Cochin). En effet, le Conseil Scientifique a débattu de « politique scientifique » et non de « débats scientifiques ». Même si beaucoup de scientifiques sont de fait plus ou moins « fluent » en anglais, les débats de politique scientifique au sein du Conseil Scientifique nécessitent une parfaite maîtrise des nuances du langage que seule l'usage de sa langue maternelle permet d'acquérir. L'obligation de l'usage de l'anglais, au prétexte de la présence d'experts étrangers, risque donc, outre son aspect manifestement illégal, d'introduire inévitablement des inégalités entre les membres du conseil selon leur degré de maîtrise de l'anglais et aboutir à un appauvrissement des échanges. De plus, l'usage de l'anglais dans une assemblée composée dans sa totalité de fonctionnaires, chercheurs, ingénieurs, ou techniciens (élus ou nommés) de la fonction publique d'Etat, tous français et francophones, pourrait paraître grotesque si cela n'était pas illégal.

En conséquence, le SNTRS CGT a déposé un recours en référé auprès du Tribunal Administratif de Paris afin d'obtenir que le Conseil Scientifique du mois de juin 2005 se tienne dans le respect des textes statutaires.

Le Conseil Scientifique de l'INSERM vient de se tenir du 13 au 24 juin 2005 avec notamment l'évaluation des centres de recherches.

Concernant les demandes de **création des centres de recherche, une seule sur 4 demandes va être créée** et encore le CS a beaucoup hésité pour la créer ! Il y a donc une leçon à cela : la précipitation voulue par la Direction Générale pour la création de ces centres de recherche, sans toujours qu'il y ait une réelle volonté locale pour le faire, et avec des pressions très fortes venant de la DG, montre en fait que cela est un échec. Il faut du temps pour mettre sur pied un véritable projet de centre de recherche qui ne soit pas seulement un rassemblement plus ou moins cohérent d'unités à qui l'on a fait du chantage pour les forcer à s'unir. Que cela puisse faire réfléchir toutes les unités engagées aujourd'hui dans de tels projets de centres de recherches !! Le DG Bréchet avait, peut être un peu trop vite, annoncé lors d'un Conseil d'Administration de l'INSERM au début de l'année 2005, qu'il y aurait environ 22 centres de recherches en 2007 soit 70% des structures INSERM ! Il est évident que cela correspondrait à un changement radical de l'INSERM, sans qu'il y ait eu de véritables débats dans la communauté scientifique, ni dans les CSS ni au Conseil Scientifique de l'INSERM ! On s'aperçoit aujourd'hui que les choses ne sont pas aussi sim-

ples et que le DG devra sans doute être plus modeste dans ses prétentions ou du moins plus patient.

Sur les **modalités d'auditions pour l'évaluation de ces centres de recherche** par le conseil scientifique (présence d'**experts étrangers** au sein même du CS et **auditions en anglais**, le SNTRS CGT avait déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Paris. Notre recours en référé pour demander la suspension de ces modalités a été refusé car il n'y avait pas "d'urgence" grave à suspendre les modalités de ces auditions que nous contestions.

Mais notre recours continue sur le fond.

Selon nos informations, seuls les 4 experts allemands étaient présents, les 4 experts anglais du MRC ont été absents sans que l'on sache pourquoi ! Ces 4 experts ont participé à l'ensemble des auditions des centres de recherche, délibérations comprises, jusqu'au classement par consensus jeudi soir. Ils ont été absents pour le vote formel le vendredi matin. Selon différents témoignages de certains élus au CS, la présence de ces experts, et surtout l'usage de l'anglais, ont été déstabilisants pour une grande partie des membres du CS. En fait, très peu de membres du CS ont parlé du fait de cette difficulté de la langue. Il y avait bien une traductrice, qui a traduit aussi bien du français en anglais et l'inverse, mais cela a considérablement ralenti les débats et il y a eu une déperdition d'information due à l'imprécision dans les traductions. Ces élus s'accordent pour dire que cette éva-

luation n'était pas très pertinente et très hétérogène. Les débats ont de fait été limités par l'usage de l'anglais et la qualité de l'évaluation en a pâti.

Nous allons recueillir le maximum de témoignages écrits sur ces auditions afin de rédiger un nouveau mémoire pour argumenter sur le fond au Tribunal Administratif de Paris.

Mais quoi qu'il en soit au niveau judiciaire, si notre requête en référé a été déboutée, il n'en reste pas moins que **l'action du SNTRS CGT a contribué à isoler la Direction Générale et le Président du CS INSERM** sur ce sujet : en effet, le bureau national du SNCS FSU puis celui du SGEN CFDT INSERM ont publié des communiqués soutenant notre démarche, et les débats internes au CS ont montré une nette évolution d'une grande partie des membres élus ou nommés. Il s'agit là d'un débat de fond qui consiste à la défense des instances démocratiques d'évaluation avec la présence majoritaire d'élus des différentes catégories de personnels tant DR, CR, Professeur qu'ITA ! **Le coup de force de la Direction de l'INSERM, voulant modifier les lois en vigueur sans aucun débat par la politique du fait accompli, doit être combattue et mise en échec !**

Jean KISTER
Secrétaire de la section nationale INSERM
du SNTRS CGT

AU CAES du CNRS... Débat sur le rapport moral à l'Assemblée Générale du CAES du 21 juin 2005 à Paris

Déclaration d'Hervé TRULLARD au nom des élus Sntrs-CGT au CAES

Le rapport moral du Président tente d'occulter les difficultés présentes et à venir pour le CAES.

Et pour cause, ces difficultés trouvent leur origine dans les décisions prises par lui-même et sa majorité dès 2004.

Décisions aux conséquences négatives pour le CAES :

--- Dans la perte de son caractère social, par tous et pour tous,

--- Dans la gestion du personnel,

--- Au travers de l'application de la nouvelle convention et surtout de ces annexes.

L'éloignement du caractère social du CAES par tous et pour tous-

Perte du caractère social « par tous » avant même les élections. Les élus CGT ont proposé la mise en place d'un accord intersyndical de gestion pluraliste qui garantisse les valeurs communes et principes de fonctionnement du CAES. Il s'agissait de réaffirmer certains axes pour l'action sociale, entre les syndicats représentatifs de différentes sensibilités au CNRS. Nous regrettons

que certains syndicats dont sont issus les élus majoritaires, n'aient pas voulu œuvrer dans le sens de cette garantie. Faire confiance aux élus, c'est normal, mais on en voit les limites quand des élus sociaux tournent le dos aux principes et licencient arbitrairement des personnels !

- Perte du caractère social « pour tous » dans les choix qui ont été faits. Nous ne sommes d'accord ni avec votre conception du social, ni avec la politique tarifaire à laquelle on aboutit : elle conduit nos agents à désertier nos activités et nos centres, avec une baisse de 5% des journées vacances en 2004 ! Nous sommes contre cette politique budgétaire rigoriste qui produit un excédent de gestion de 195K€ (plus de 1,27 millions de francs), en 2004. Ordre d'idée : ces 195k€ représentent plus de 20% de l'attribution globale enfance ou le double de celle consacrée au handicap pour 2004 par exemple ! **Tout l'argent doit aller au social et la valorisation du patrimoine, qui tient une si grande place, ne doit pas conduire à faire payer aux agents leur action sociale en augmentant les tarifs !**

Désaccord politique aussi dans la gestion du personnel

Dès le début du mandat, on a vu se mettre en place « une espèce de système de Ressources Humaines en circuit fermé » entre Président et Vice Présidente, excluant même certains statutaires !

On a vite vu se profiler une stratégie par rapport aux personnels :

- Suppression de la délégation unique, contre l'avis des personnels,
- Elimination de professionnels compétents.

Pensez-vous avoir semé un bon esprit ?

Certainement pas !

- Le résultat des élections CE DP voulues par le président, divise l'action les personnels et encourage les accords de gré à gré, tournant le dos aux démarches syndicales collectives, que l'on se devrait de promouvoir en tant que syndicalistes !

Et le comble est qu'il n'y pas de délégué du siège !

- La demande de non-renouvellement « sans état d'âme des directeurs », malgré la qualité du travail et de leurs résultats de gestion, a pour conséquence le licenciement déguisé de ces deux agents CNRS âgés respectivement de 57 et 59 ans qui n'ont commis que deux fautes : la première de demander à la direction du CNRS une clarification de leur responsabilité, la deuxième de s'être opposés au fonctionnement autoritaire du président du CAES du CNRS.

Nous dénonçons l'acharnement dont le président et quelques élus majoritaires font preuve depuis 2004 dans cette décision autoritaire et arbitraire ! Cette attitude a d'ailleurs largement contribué à faire basculer la direction du CNRS vers la révision de la convention de 93. Les syndicats n'étaient pas demandeurs !

La nouvelle convention

A l'automne 2004, en imposant un nouveau cadre, le CNRS voulait clarifier les relations entre le CNRS et le CAES. Le projet initial remettait en cause les principaux acquis de la convention de 1993. **Le travail collectif des organisations syndicales et de leurs élus au bureau du CAES a permis de faire reculer le CNRS. Mais il ne s'agissait pas d'un recul total, car on sait aujourd'hui que cette convention comporte des aspects inquiétants :**

L'ASPECT FINANCIER – Avec clarification unilatérale par le CNRS du calcul du 1% de la subvention CAES, tous moyens confondus. Ceci pourrait conduire à une augmentation des charges afférentes à la masse salariale et aller vers un budget d'activités diverses en-deçà de nos espérances.

L'ASPECT PERSONNEL – La direction du CNRS, via l'annexe concernant l'application de l'article 8, cherche le moyen de supprimer les postes de fonctionnaires dans les centres de vacances, de diminuer ceux du siège et des régions, c'est inacceptable.

Prenons conscience de la gravité : effectivement, la conséquence immédiate a été de donner bonne conscience, en même temps au CAES et au CNRS, dans le licenciement déguisé des deux directeurs. La direction du CNRS ne voulant plus de CDD CNRS, et le président du CAES ne demandant pas leur renouvellement. Et la conséquence à moyen et long terme, est que la direction du CNRS, à travers l'ANNEXE PERSONNELS, propose de nous supprimer non plus 12, mais 17 postes de fonctionnaires attribués au CAES ! Or, là aussi la façon d'agir du président et des élus majoritaires ne crée pas les conditions d'une vraie contre offensive contre le CNRS, au contraire ! Et je terminerai sur ce point :

En décidant seuls, puis en proposant au CNRS une première auto-censure, (réunion du 25 avril 2005), vous vous êtes inscrits dès le principe, trop facilement dans cette logique de réduction d'emplois fonctionnaires au sein du CAES ! Vous avez même devancé les désirs du CNRS, en particulier dans l'intention d'exclure les associations (*) (postes et subventionnement) !

Nous ne contestons pas qu'une étude et une révision soient nécessaires compte tenu de l'évolution à la fois du nombre d'agents CNRS dans les régions et de l'évolution des techniques et d'organisation, ce **que nous contestons c'est l'instance qui doit décider le changement de critères d'affectation des postes. Seul un CA peut modifier ce qu'un précédent CA a décidé.**

Devant la politique du CNRS, il n'y a que la lutte qui peut payer, et surtout pas l'entreprise d'anesthésie contenue dans le rapport du président sur cette nouvelle convention !

En conclusion :

Dans l'intérêt du caractère social du CAES, pour une autre gestion du personnel, avec comme mesure immédiate, la requalification des postes de directeurs des centres d'Aussois et d'Oléron en postes CDI CAES au profit des directeurs actuels, pour une autre orientation du CAES ! Les élus du Sntsr-CGT appellent à voter contre le rapport moral 2004 du président !

(*) Il s'agit des sections locales du CAES sur sites universitaires regroupant l'action sociale des personnels CNRS et universitaires (Caesug, Cesop, Cesfo...)

ACTION JURIDIQUE...

Malgré l'action des élus du SNTRS au sein du CAES du CNRS et les démarches du bureau national du SNTRS-CGT auprès des syndicats nationaux, aucune ouverture des organisations majoritaire du CAES n'a pu aboutir à une solution intelligente et respectable pour tous. L'action juridique pour la défense de nos deux collègues directeurs des Centres d'Aussois et d'Oléron a été engagée auprès des Prud'hommes.

INRETS : Laboratoire de la précarité ?

En plein mouvement revendicatif de toute la recherche française (« Sauvons La Recherche »), la Direction Générale de l'INRETS annonce fièrement ses recrutements pour l'année 2005. Doctorants mis à part, l'INRETS souhaite recruter un total de 28 chercheurs et Ingénieurs-Techniciens-Administratifs. C'est un chiffre non négligeable rapporté à un effectif de l'Institut de 430 permanents.

Mais qu'en est-il réellement de ces recrutements ?

1) Renforcement de la précarité

Sur ces 28 embauches, le recrutement des personnels permanents représente moins d'un tiers, soit 9 postes, qui correspondent à des remplacements de départs en retraite. L'accroissement du potentiel est le fait uniquement d'un apport en CDD.

D'une durée de 3 ans, ces emplois en CDD sont fondés sur deux nouveaux dispositifs :

- l'un abondé directement par le budget de l'Etat (CDD Etat),
- l'autre financé via un fonds de garantie alimenté par les contrats.

L'INRETS est aujourd'hui un laboratoire où sont expérimentées de nouvelles formes de précarité que le gouvernement souhaite à terme voir s'étendre aux autres EPST.

2) Passage en force de la logique libérale

Pour imposer sa politique de croissance à base de contrats précaires, la direction générale de l'INRETS n'hésite pas à :

- n'attribuer des postes statutaires qu'aux unités qui ont accepté au préalable d'accueillir des CDD,
- promettre verbalement aux personnels CDD des postes statutaires à l'issue de leur contrat, sans tenir compte des règles de recrutement par concours et sans moyens de tenir sa promesse.

3) Dispersion des thématiques

De plus, dans cette « croissance » des effectifs, on privilégie une logique de court terme en ouvrant des thématiques nouvelles « à la mode » plutôt que de défendre une stratégie de long terme qui valoriserait les points forts déjà reconnus aux niveaux national et européen. Pour un établissement de petite taille comme l'INRETS, la stratégie de la dispersion des thématiques est suicidaire.

4) Des personnels hors statut dans tous les sens du terme

Au moment où le gouvernement prétend vouloir améliorer l'attractivité des métiers de la recherche, ces nou-

veaux travailleurs de la recherche (contractuels, post-doctorants) sont d'abord des précaires.

Ils sont soumis à des conditions de recrutement largement informelles qui échappent totalement aux règles de recrutement des titulaires visant à garantir la transparence, l'adéquation au profil demandé, et l'excellence scientifique.

Cette excellence scientifique, base d'une recherche de qualité, n'est pas non plus garantie puisque ces contractuels, à l'inverse des personnels statutaires, ne sont soumis à aucune évaluation.

A l'inverse d'un renforcement de l'INRETS, on organise une **fragilisation** de l'institut en creusant le déséquilibre entre permanents et CDD (effectifs, situations salariales, ...). De plus pour pérenniser et développer ce système, on organise la course aux contrats. Tous, permanents et précaires, sont incités à privilégier une **logique marchande**, au détriment de l'avancement de la recherche.

Cette situation est profondément préoccupante en ce qui concerne les problèmes liés, d'une part à la précarité du statut des travailleurs, et d'autre part, à la **qualité du travail scientifique** lui-même, reposant largement sur la **capitalisation du savoir** qui ne se conçoit que par la **stabilité de la ressource humaine**.

Au moment où, sous la pression du mouvement « Sauvons La Recherche » et des syndicats, le gouvernement accepte d'ouvrir des postes permanents pour 2006, la direction de l'INRETS s'entête à vouloir développer le **travail précaire**. Cette évolution, **nous n'en voulons pas !!** Les syndicats de l'INRETS militeront **pour le développement de l'emploi statutaire** à l'Institut, défendront la **résorption de la précarité** et soutiendront les salariés précaires.

*Document des syndicats de l'INRETS :
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SUD-Recherche-EPST.*

Tribune Libre

Exister

Démocratie je t'entends souvent, mais quand tu me tiendras...

Dans notre société, la place qu'occupe dans toutes les bouches le mot démocratie, donnerait à frémir de joie plus d'un démocrate mort pour voir consommer ce mot si précieux.

Tous les hommes de pouvoir (ou presque), ne le claquent haut et fort et en son nom, se permettent de le dévoyer et le mettre à toutes les sauces de notre actualité, livrée en pâture à nos chers journalistes de talent...

L'image de ce mot est lavée si blanc dans notre info quotidienne et son goût à consommer au quotidien est si fade qu'aujourd'hui le simple citoyen en a perdu tout espoir. Que de temps perdu... Et maintenant, cap sur notre faculté ou des essais de laboratoire sont en cours et où son enseignement est monnaie courante. Rentrions au cœur de nos laboratoires, de nos services, de nos équipes et essayons de comprendre quelle est la difficulté de la faire consommer sans modération. Démocratie quand tu me lâches... Et pourtant cela devrait être plus facile dans ces hauts lieux de la connaissance car on sait, plus qu'ailleurs..., ce qu'un mot veut dire (peut-être est-ce à cause de ça que c'est difficile) puisqu'un mot recherché représente des heures, souvent des années de recherche... Et si on venait à gagner du temps ? En cherchant ensemble là où cette sacrée démocratie nous serait utile au même titre que la découverte d'une nébuleuse ou d'un vaccin contre la grippe.

Le point de départ d'une logique impitoyable est qu'un individu, quelque soit ses connaissances compte pour un.

Pour comprendre et trouver des solutions dans notre vie de travailleur (ITA, Chercheurs, IATOSS, enseignant), nous avons bien besoin des expériences de tous. Pour rendre les lieux de travail véritablement citoyens, c'est-à-dire que les salariés comptent pour quelque chose et que leurs qualifications soient au cœur des préoccupations de la collectivité, car c'est grâce à elles que l'on fait avancer nos découvertes, il faudrait établir un vrai débat démocratique. Comment trouver des mesures appropriées, une meilleure organisation de travail, des

moyens nécessaires, l'analyse pour des meilleures gestions, sur la reconnaissance du travail effectué et de sa critique, dédramatiser le débat sur la notion de carrière en unissant les savoir-faire et non pas en les opposant et en ne faisant pas du clientélisme la règle (du jeu), en situant les enjeux des politiques de gestion de laboratoire ? . Tous ces soucis quotidiens doivent et peuvent trouver leurs réponses dans des conseils de laboratoires sans tabou ni paternalisme, dans des commissions locales d'avancement où l'on pourrait débattre des besoins en emplois sans y être fagoté par les quotas des directions scientifiques imposés par les ministères qui sont loin d'être neutres et pas toujours pour la bonne cause, parler du savoir-faire des collègues, de leur formation et de leur déroulement de carrière (la foi ne suffit pas). Parler tout simplement entre nous de choses simples de la vie en commençant par notre travail, que bien des hommes considèrent comme compliqué (ou qui le complique pour garder leurs prérogatives, ou par simple manque de savoir-vivre et de respect) et où leur petit pouvoir impose à d'autres leurs critères et leurs décisions. Alors démocratie si tu nous tenais !...

Ils nous faut retrouver le chemin d'une véritable fraternité et sérénité de travail et pour une plus efficace défense de celui-ci, pour mieux exister tout simplement : quelle avancée cela serait ! Faisons que ce milieu de recherche et d'enseignement qui pratique ce mot pour d'autres causes que notre travail quotidien, traduise cette vieille découverte (d'utilité publique) dans nos lieux de vie et de décisions.

Moins on s'en sert, plus elle s'use, c'est comme tout ; pas tout à fait car le pouvoir n'aime pas trop la démocratie...

Richard Bachelier
Technicien CNRS
Syndicaliste du SNTRS CGT

Tribune de discussion 25ème congrès

A vos plumes, à vos claviers...

Nous insistons sur la possibilité qu'ont tous les adhérents, à titre individuel, et toutes les sections à titre collectif, de proposer, d'exprimer leurs réflexions dans la Tribune de discussion de la presse du syndicat, BRS et SNTRS-INFO.

Sauvons Archimede

Magazine d'information scientifique et technique d'Arte

Cher Monsieur,
Nous serons tout-à-fait disposé à vous soutenir dans vos démarches et de vous accompagner s'il cela vous semble nécessaire. Nous vous remercions de cette proposition. Nous sommes attachés à améliorer la diffusion de l'information scientifique à la télévision et soucieux du rôle pédagogique de la télévision à cet égard.
Cordialement,
Annick Kieffer (SNTRS-CGT)

*Chere Madame,
Merci de votre proposition de soutien.
Je vous prie de trouver en document attache version .pdf du courrier que nous souhaiterions envoyer à Arte, afin de demander à son président s'il souhaiterait nous recevoir.
Cordialement, Fabien Megi pour Sauvons Archimede.
Dr Fabien MEGI
<http://www.archimedes.fr.st>
tel : 06.74.76.88.02
<http://sauvonsarchimedes.free.fr>*

Signez la pétition sur le site

pétition "Sauvons Archimede, le magazine scientifique et technique d'ARTE"
<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=810>

L'analyse croisée des contributions est consultable en ligne à l'adresse <http://SauvonsArchimedeS.free.fr/contributions/criticism.fr.html>.

Extraits du courrier au Président Jérôme CLEMENT Arte G.E.I.E. 4 Quai du Chanoine Winterer F-67080 Strasbourg Cedex

"Monsieur le Président, À ce jour plus de 4 000 personnes, dont vingt-trois membres de l'Académie des Sciences (parmi lesquels trois prix Nobel), huit députés, trois sénateurs, six syndicats d'enseignants et de chercheurs, de nombreuses personnalités du monde scientifique et universitaire, et des citoyens représentants de toutes les catégories socio-professionnelles, partagent le vif désir de voir votre magazine Archimede produit et diffusé à nouveau.

Sauvons Archimede est un mouvement informel de citoyens et de téléspectateurs passionnés qui appréciaient les exceptionnelles qualités de l'émission Archimede diffusée sur votre chaîne jusqu'à sa triste disparition, et qui aimeraient croire que celle-ci n'est pas définitive.

Or, vous avez déclaré, à notre grand plaisir, le samedi 23 avril dans l'émission radiophonique de France Inter Vous regardez la télé, votre intention de <<repasser>> le magazine Archimede, mais seulement le samedi matin via la T.N.T. (télévision numérique terrestre), réseau dont les bénéficiaires sont encore très peu nombreux. Nous avons voulu y voir un signe que votre chaîne ne s'était pas complètement désintéressée de ce genre d'émission, spécifique certes, mais ô combien nécessaire dans le paysage audiovisuel français et si représentative des talents et des exigences d'Arte.

Par ce courrier, nous nous permettons donc de solliciter un rendez-vous avec vous afin de discuter des raisons nombreuses qui motivent un souhait largement partagé de voir ce magazine renaître sur votre chaîne, à une heure où il pourra bénéficier au plus grand nombre. Qu'il nous soit donc permis dans un souci d'information de vous présenter les démarches qui, par delà l'expression d'une déception, nous ont convaincu de l'ampleur de l'attente à laquelle répondait Archimede. "...

"Parallèlement des questions écrites ont été posées au gouvernement au sujet d'Archimede par deux députés (Mme Martine Lignières-Cassou et M. Jean-Paul Bacquet, et publiées au Journal Officiel du 22 juin 2004 respectivement en pages 4580 et 4578) et deux citations pages 127 et 292 de l'ouvrage des États généraux de la Recherche (éditions Tallandier) ont regretté la disparition du magazine. En outre, un sondage portant sur les qualités et les défauts d'archimède a été réalisé auprès des signataires ayant donné leur adresse.

Voici un an et demi qu'Archimede --- magazine phare fidèle à l'exception culturelle d'Arte --- a disparu, sans que rien ne soit venu à notre sens le remplacer. Nul doute que les documentaires quotidiens Aventure et Découverte, qui se sont substitués à Archimède à 19h00, s'appuient sur le savoir scientifique; ils n'allient cependant pas la spécificité, la concision et la richesse dudit programme. En effet, à l'instar de vos excellentes émissions, Palettes pour la peinture, Architecture pour l'art de construire ou le Dessous des cartes pour la géopolitique, Archimede était une plongée lente, méticuleuse, rigoureuse, très éclairante et fort réjouissante, dans un champ vaste et essentiel du savoir et des pratiques humaines : les sciences (exactes et sociales) et les techniques. Une exploration nécessaire servie par une remarquable mise en images.

Comme ces trois autres émissions emblématiques, Archimede avait d'innombrables qualités auxquelles vous étiez sans doute sensible vous-même pour lui avoir régulièrement redonné votre confiance. Elle constituait en effet une défense et une illustration de la recherche scientifique française, mais également allemande et donc européenne. Véritable discours de la méthode quand elle initiait aux démarches des sciences expérimentales, introduisait à leurs préoccupations et décrivait leurs problématiques, Archimede ne manquait jamais de les replacer toutes, très habilement, dans une perspective historique. Elle se distinguait donc par sa formidable pédagogie, était accessible aux adultes comme aux enfants et, à l'heure où les vocations scientifiques connaissent un déclin inquiétant, pouvait assurément susciter des carrières. Enfin, Archimede ouvrait à la fois, à notre univers et à ses innombrables mystères, mais encore aux enjeux essentiels pour ne pas dire vitaux de notre avenir.

Sans doute d'autres chaînes proposent-elles des émissions de vulgarisation mais, sauf le respect que nous devons à leur travail, aucune n'égale aujourd'hui Archimede. Présentant des aperçus rapides ou expliquant des mécanismes élémentaires, elles donnent des sciences et de nos connaissances une vision très simplifiée, quand d'autres présentent des cours très techniques réservés à un public averti. Depuis la disparition d'Archimede, plus rien n'existe entre ces deux niveaux de vulgarisation. Au reste, parmi les signataires, nombreux sont les scientifiques qui faisaient confiance aux journalistes d'Archimede pour communiquer leur savoir et leur passion au grand public et, chose assez rare, étaient souvent disposés à leur ouvrir leurs labos.

Aussi, bien que nous nous réjouissions vivement de votre intention de rediffuser Archimede le samedi matin, aimerions nous si cela était possible vous rencontrer, convaincus (comme les membres de notre délégation) que quarante minutes hebdomadaires n'étaient pas excessives pour ce magazine vivant qui servait de relais entre scientifiques et citoyens.

Espérant pouvoir nous entretenir prochainement avec vous des termes du futur retour d'Archimede, sur Arte, convaincus que vous êtes aussi attaché que nous à une présence forte, rigoureuse, directe, régulièrement actualisée des sciences sur votre chaîne et, enfin, souhaitant vous soumettre (avec tout le respect que nous vous devons comme à vos choix), quelques idées de promotion pour une émission qui a tant fait parler d'elle depuis sa disparition"...

Les 70 ans du Front Populaire

Préface de Bernard THIBAUT

Sous l'usine la plage...

Il y a dix années à l'occasion des 60 ans du Front Populaire, la Maison européenne de la photographie, dans le cadre du Mois de la photo, et à l'initiative de son président Henry Chapier, présentait l'exposition :

« 1936 à partir des archives de la CGT ».

Présentée dans le cadre prestigieux du forum des halles de Paris, cette exposition a connu un grand succès médiatique, pour autant beaucoup de photos, inédites, restent inconnues d'un large public.

Or ces photos ne sont pas que de simples « clichés » sur 1936, elles donnent à voir une nouvelle réalité, celle d'un peuple qui par la lutte, et par l'occupation des usines fait pour la première fois l'expérience du « temps libre et de la fête ».

En effet ces ouvriers qui ne connaissent pas encore, et pour cause, les joies et les bonheurs des congés payés et des vacances (qu'ils ne connaîtront que 2 mois plus tard, en août), disposent pour la première fois de leur vie d'un temps de non travail.

C'est donc dans les cours d'usines occupées que les ouvriers vont inventer leurs loisirs. Les photos en témoignent : compétitions sportives, concerts, pièces de théâtre, bals populaire, mais aussi farniente et débats, pétanques et musique...

C'est dans la lutte, dans les usines que les ouvriers expérimentent et inventent ce qui deviendra leur temps libre, et leur vacances. Sous l'usine, la plage.

C'est sans doute parce qu'ils sont reconnaissant à ses photos qui les présentent, pour la première fois comme des hommes et des femmes capables d'autres choses que le travail, que les ouvriers prendront et prennent encore beaucoup de plaisir à garder et à montrer... leurs photos de vacances.

ISBN 2-615940-17-3 - 95 pages - Beau livre -
Format 21 X 29,7 - nombreuses illustrations -
Parution septembre 2005 - PVP 25 €

IMPORTANT !!

Souscription à 20 € - frais de port et d'emballage compris - au lieu de 28 € (frais de port inclus) du 10 juin au 31 août 2005 - Votre chèque à l'ordre de "LPSI" ne sera encaissé qu'à la livraison de votre (vos) ouvrage(s).

Par avance merci pour votre collaboration et votre aide à accompagner cette démarche éditoriale militante qui vous sera confirmée à réception de votre demande !

Site : <http://www.i-editions.com>

Alain GUILLO (06 80 17 71 08)
Les Points sur les i éditions
116 Avenue de Fontainebleau BP 96
94 272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Téléphone : 01 49 60 72 84
Télécopie : 01 49 60 91 67
Courriel : lespointssurlesi@wanadoo.fr

Les Robins des bois de l'énergie

UN LIVRE DE

Sophie BEROUD

Paru en mars 2005

aux éditions du Cherche Midi

collection documents.

La mobilisation des agents d'EDF et de GDF contre le changement de statut de leurs entreprises a atteint, en mai et juin 2004, une très forte intensité. Dynamique, porté sur tout le territoire par différentes catégories d'agents, ce mouvement entendait interpeller à la fois les autorités publiques mais aussi les citoyens sur le sens d'une privatisation, à terme, d'entreprises publiques aussi performantes qu'EDF et GDF.

Les opérations baptisées "Robin des Bois" ont ainsi eu pour but affiché de rétablir le courant dans des foyers qui en étaient privés et de mettre en avant la question du "droit à l'énergie".

Mis en cause par certains médias et par le gouvernement quant à la légalité des actions menées (coupures ciblées, etc.), le mouvement a pour sa part tenté de soulever la question de la légitimité des décisions prises à l'encontre des intérêts aussi bien des usagers que des salariés.

Construits à partir d'une enquête de terrain en région parisienne et en province, de quarante-sept entretiens semi-directifs réalisés auprès d'agents d'EDF et de GDF, cet ouvrage propose une monographie de cette lutte, en insistant sur l'évolution et l'originalité des modalités d'action mises en oeuvre, mais aussi sur la difficulté à faire comprendre les enjeux de la mobilisation hors de l'entreprise et à médiatiser ceux-ci.

Ce livre a été présenté

le 4 juin

par

Hélène-Yvonne MEYNAUD

chercheuse en entreprise

à la librairie

"La Terrasse de Gutenberg"

91, rue Emilio Castelar

PARIS 12ème -

Tél 01 43 07 42 15

Mel : laterrassedegutenberg@wanadoo.fr

Enquête sur l'APA

Extrait de « repères revendicatifs » rubrique du « Courrier de la Ferc-Cgt »

N° 340 mars 2005

Derrière son apparente simplicité, l'intitulé de cette rubrique sur l'APA dans « repères revendicatifs », recèle des questions complexes liées aux conditions du moment et surtout à leur mise en perspective.

Aux tendances lourdes connues (allongement de la durée de la vie, augmentation du nombre de personnes âgées d'où vieillissement global de la population et problèmes de santé afférents, ...) s'ajoutent des considérations telles que la disparition programmée, dans les zones rurales, des services publics de proximité (poste, trésorerie, etc.).

En termes de « repères », le groupe de travail a donc retenu de centrer sa réflexion et sa recherche d'une méthode autour des questions de santé, donc de **dépendance** et de perte d'autonomie, donc de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie).

L'APA est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, en remplacement de la Prestation Spécifique Dépendance (PSD).

Le nombre de bénéficiaires de l'APA s'élevait au 31 décembre 2003, à 792 000 personnes réparties en 57% de personnes vivant à leur domicile et 43% en établissement.

La mise en œuvre de l'APA sensibilise chacun d'entre nous.

Le Groupe de Travail propose à chaque composante de l'UFR de recueillir des informations individuelles concrètes, des éléments du vécu sur les problèmes posés au quotidien à partir de l'application des textes gouvernementaux, de la **décentralisation** et de la **départementalisation** de l'APA.

Dans le cas d'une personne en maison de retraite (voir le « B » du questionnaire) les conditions concrètes d'application de l'APA peuvent varier d'un département à l'autre.

Ainsi, il s'agit d'**identifier des tendances** pour mieux affiner les revendications de l'UCR en la matière et pouvoir mieux porter celles-ci.

Nous vous demandons de remplir et faire remplir cette grille.

Afin de faciliter le dépouillement et l'exploitation des réponses, cochez les cases qui conviennent et/ou complétez les pointillés.

Si la personne est en maison de retraite, répondez aux questions communes et aux questions 13, 14 et 15.

Si la personne est à domicile, répondez aux questions communes et aux questions 16 et 17.

Dans les deux cas, n'oubliez pas de répondre à la question 18.

Merci de votre participation.

Ce questionnaire est à retourner à
UFR-FERC (Case 544)
93515 MONTREUIL

INFORMATIONS PRATIQUES

L'UFR tient une permanence téléphonique tous les mercredis après-midi de 14 H à 17 H.

Le n° de téléphone de l'UFR est le :

01 48 18 32 29.

L'UFR a un site internet :

ferc.cgt.fr

(rubrique « Retraités »)

et un e-mail :

ferc.ufr@ferc.cgt.fr

D'autre part, si vous-même avez une adresse électronique, nous pouvons communiquer avec vous en temps réel, notamment sur les dates des manifestations et le détail de leur déroulement, étant bien entendu que cela n'exclut pas l'information sur papier.

« Repères revendicatifs » Enquête sur l'APA

Nous invitons tous les adhérents actifs et retraités
du SNTRS-CGT à répondre à cette enquête

Vous pouvez tous connaître des situations familiales, de voisinage, d'amis,
qui seraient peut-être être fort utiles à cette enquête de l'UCR-FERC-CGT.

A. QUESTIONS COMMUNES

1- Département de résidence de la personne dépendante :

2- Sexe Masculin Féminin

3- Tranche d'âge de la personne dépendante :

60 à 65 ans 66 à 70 ans

71 à 75 ans 76 à 80 ans

81 à 85 ans + de 85 ans

4- Sur le plan administratif, quel est son niveau de perte d'autonomie ? La prise en charge dépend du niveau de la dépendance évaluée en termes de GIR (groupes iso ressources, Cf *Vie Nouvelle* juin 2004)

GIR 1 GIR 2 GIR 3

GIR 4 GIR 5

5- Par qui ce niveau a-t-il été évalué ?

Médecin traitant

Assistante sociale du Conseil Général

Equipe médicale

Autre(s)

6- Connaissez vous les critères d'évaluation ?

OUI NON

si oui, quels sont ils :

7- Quelles sont les ressources de la personne intéressée ? (tranches ressources 2004 pour le calcul de l'APA, Cf *Vie nouvelle* juin 2004)

- de 624 € de 624 à 949 €

de 950 à 1525 € de 1526 à 2483 €

de 2484 à 3162 € + de 3163 €

8- Depuis quelle date la personne dépendante touche-t-elle l'APA ?

mois : année :

9- Bénéficiait-elle auparavant d'une aide sociale départementale ?

oui non

10- Montant journalier de l'APA :€

11- Bénéficie-t-elle de personnels spécifiques pour prendre en charge sa dépendance ?

Aide ménagère infirmier(e)

auxiliaire de vie autre(s)

12- Quelle est votre appréciation sur les conditions de vie de la personne dépendante ?

B. PERSONNE RESIDANT EN MAISON DE RETRAITE

13- Type de maison de retraite (ex : MAPAD)

médicalisée non médicalisée

14- Prix de journée restant à charge après bénéfice de l'APA :€

Quel était ce prix de journée avant l'instauration de l'APA :€

15- Reste mensuel à la charge de l'intéressé(e) :€

C. PERSONNE A DOMICILE (dont foyer logement)

16- Coût mensuel de la dépendance (aide ménagère, auxiliaire de vie, infirmier(e), ...) :

.....€

17- Reste mensuel à la charge de l'intéressé :

.....€

D. CONCLUSION

18- D'une façon générale, quelle(s) difficulté(s) rencontre(nt) la personne bénéficiaire de l'APA (ou ses représentants) ?

(ajouter une feuille si nécessaire)